+

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Est Ensemble
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

01 EST ENSEMBLE EN 2012 p. 4 à 29

02 AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET VIVRE ENSEMBLE p. 30 à 41

03 DIFFUSER LA CULTURE ET LES SAVOIRS p. 42 à 49

04 PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT p. 50 à 61

05 COMPÉTENCES RESSOURCES p. 62 à 73

01

EST ENSEMBLE EN 2012

EST ENSEMBLE, UN TERRITOIRE INTÉGRÉ DANS LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

TRANSPORTS

1 LIGNE RER
RER E

3 LIGNES T
T1, T2, T3

5 LIGNES M
M3, M5,
M7, M9, M11

2 AUTOROUTES
A3 ; A86

9 villes

38,5 KM²

+ de 400 000 habitants

EST ENSEMBLE, UN TERRITOIRE AUX SPÉCIFICITÉS URBAINES, PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES

L'identité du territoire d'Est Ensemble est façonnée par sa topographie et par ses paysages.

+ Au nord se trouve la plaine, fruit de l'industrialisation du XIXe siècle avec ses grandes infrastructures : le canal de l'Ourcq, les réseaux ferrés, les routes nationales.
Le plateau occupe la partie centrale du territoire. Avec son histoire agricole et maraîchère, son urbanisation est plus récente. Au XIXe siècle il a constitué la première couronne de défense de Paris et compte de nombreux forts militaires.
Enfin, le faubourg et ses centres anciens jouxtent la capitale. Son urbanisation a pris son essor au XIXe siècle grâce au développement du tramway. Elle est remarquable par la diversité des bâtiments.
Est Ensemble s'inscrit pleinement dans la richesse et la diversité de ce territoire. Avec désormais plus de 400 000 habitants, la Communauté d'agglomération a connu une croissance démographique rapide : plus de 9 % sur la dernière décennie. Avec un parc social approchant des 40 %, la mixité sociale a été préservée sur le territoire. Sa population se caractérise également par sa jeunesse, près de 30 % des habitants ont moins de 20 ans. Ce phénomène devrait se poursuivre puisque le taux de natalité est important dans l'ensemble de l'Agglomération.

LES 9 COMMUNES D'EST ENSEMBLE*

* Au 31 décembre 2012

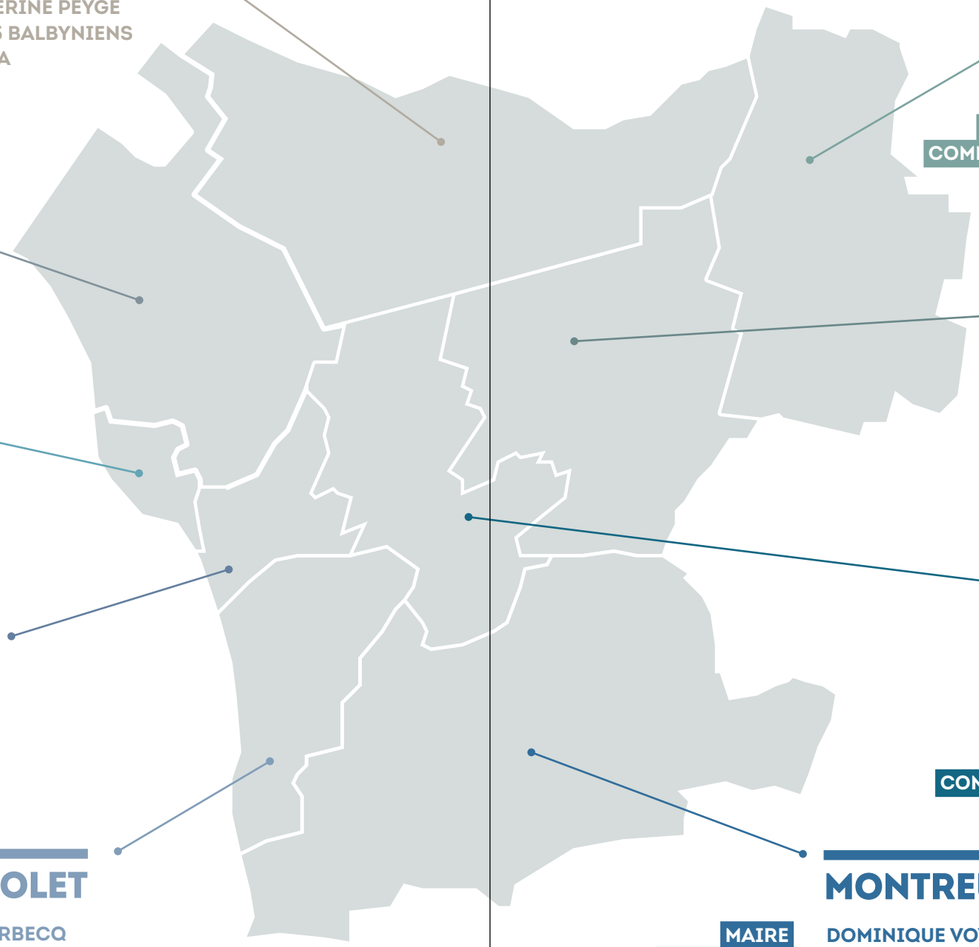

BOBIGNY

MAIRE: CATHERINE PEYGE
POPULATION: 47 855 BALBYNIENS
SUPERFICIE: 680 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 10

PANTIN

MAIRE: BERTRAND KERN
POPULATION: 54 464 PANTINOIS
SUPERFICIE: 502 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 11

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

MAIRE: GÉRARD COSME
POPULATION: 18 171 GERVAISIENS
SUPERFICIE: 70 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 08

LES LILAS

MAIRE: DANIEL GUIRAUD
POPULATION: 22 410 LILASIENS
SUPERFICIE: 125 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 08

BAGNOLET

MAIRE: MARC EVERBECQ
POPULATION: 34 232 BAGNOLETAIS
SUPERFICIE: 257 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 09

BONDY

MAIRE: SYLVINE THOMASSIN
POPULATION: 53 934 BONDYNOIS
SUPERFICIE: 547 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 11

NOISY-LE-SEC

MAIRE: LAURENT RIVOIRE
POPULATION: 39 949 NOISÉENS
SUPERFICIE: 504 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 09

ROMAINVILLE

MAIRE: CORINNE VALLS
POPULATION: 26 025 ROMAINVILLOIS
SUPERFICIE: 340 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 08

MONTREUIL

MAIRE: DOMINIQUE VOYNET
POPULATION: 103 675 MONTREUILLOIS
SUPERFICIE: 892 HA
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES: 17

LES FAITS MARQUANTS 2012

JANVIER

Après l'adoption lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2011 de l'intérêt communautaire, début des nouveaux transferts de compétences.

FÉVRIER

1er février réunion méthanisation, lancement de l'audit indépendant qui a favorisé le recueil des inquiétudes des habitants quant à ce projet. À la suite de cette démarche, Est Ensemble a demandé une modification du projet à l'opérateur.

MARS

31 mars, première édition de cette randonnée urbaine à vélo ou à roller « l'Agglo comme sur des roulettes » dans les neuf villes du territoire.

AVRIL

Premier cinéma transféré à Est Ensemble, le Trianon rouvre ses portes après 10 mois de travaux.

MAI

Est Ensemble lance un appel à projets pour l'emploi.

JUIN

Les Designer's days investissent le territoire de l'Agglomération en traversant la frontière du périphérique parisien et en s'installant à Pantin.

JUILLET

Lancement de l'été du canal avec de nombreuses animations de loisirs, sportives et culturelles sur les berges et sur le canal de l'Ourcq.

AOÛT

Les sportifs du territoire partent pour les jeux Olympiques à Londres.

SEPTEMBRE

Est Ensemble participe à l'Ourcq vert et bleu, manifestation organisée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis / Partenaire financier de Bond'innov, incubateur d'entreprises, l'Agglomération est présente lors de son inauguration le 25 septembre.

OCTOBRE

Le 16 octobre, Gérard Cosme est élu président de la Communauté d'agglomération.

NOVEMBRE

L'Agglomération harmonise les tarifs des piscines et lance le Pass Agglo.

DÉCEMBRE

Est Ensemble est présente sur le salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) / Le Conseil communautaire adopte le rapport de la CLECT le 21 décembre.

LE BUREAU ET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRES

+ Est Ensemble est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus par les conseils municipaux des neuf villes formant l'Agglomération.

Le Bureau communautaire composé du Président, des 19 vice-présidents, des 8 conseillers délégués et des maires sans délégation a pour missions de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques décidées par le Conseil communautaire.

Des commissions consultatives sont également en fonction et ont pour objectifs d'alimenter les réflexions du Conseil et du Bureau communautaires dans leurs domaines de compétences.

Président :
Gérard Cosme

19 vice-présidents

1er vice-président :
Gérard Savat
Aménagement de l'espace – Pantin

2e vice-président :
Anne-Marie Heugas
Affaires européennes et coopération décentralisée – Montreuil

3e vice-président :
Catherine Peyge
Personnel et ressources humaines – Bobigny

4e vice-président :
Jacques Champion
Habitat – Romainville

5e vice-président :
Laurent Rivoire
Commerce et artisanat – Noisy-le-Sec

6e vice-président :
Marc Everbecq
Assainissement – Bagnolet

7e vice-président :
Ali Zahi
Développement économique – Bondy

8e vice-président :
Christian Lagrange
Eau – Les Lilas

9e vice-président :
Philippe Lebeau
Environnement, écologie urbaine, écoquartiers – Pantin

10e vice-président :
Pierre Desgranges
Finances – Montreuil

11e vice-président :
Patrick Sollier
Culture - Bondy

12e vice-président :
Philippe Guglielmi
Déplacements et mobilité – Romainville

13e vice-président :
Nathalie Berlu
Communication – Pantin

14e vice-président :
Daniel Bernard
Politique de la ville – Bagnolet

15e vice-président :
Mouna Viprey
Sports - Montreuil

16e vice-président :
Dref Mendaci
Enseignement supérieur, recherche et innovation – Noisy-le-Sec

17e vice-président :
Salomon Illouz
Action sociale – Bobigny

18e vice-président :
Sylvie Badoux
Emploi, formation professionnelle et insertion - Bondy

19e vice-président :
Alain Monteagle
Ordures ménagères – Montreuil

8 conseillers délégués

Claude Ermogeni
Affaires foncières et domaniales – Les Lilas

Jean-Luc Decobert
Achats, marchés publics (présidence de la CAO) - Le Pré Saint-Gervais

Clément Cressiot
Agenda 21 – Noisy-le-sec

Abdelaziz Benaissa
Tourisme - Bagnolet

Alain Calles
Santé - Montreuil

Pierre Stoeber
Conseil de développement – Les Lilas

Alain Peries
Habitat indigne – Pantin

Benjamin Dumas
Actions communautaires relatives à la démocratie - Bobigny

5 membres de droit

Sylvine Thomassin

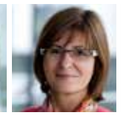

Corinne Valls

Dominique Voynet

Daniel Guiraud

Bertrand Kern

58 conseillers communautaires

Raymond Cukier

Jean-Claude Dupont

Bernard Grinfeld

Dominique Thoreau

Diven Casarini

Claude Reznik

Marie-Geneviève Lentaigne

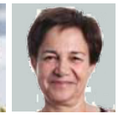

Mariama Lescure

Roland Casagrande

Jacques Jacubowicz

Brigitte Plisson

Georgia Vincent

Maribé Durgeat

Didier Herouard

Christine Lacour

Laëtitia Deknudt

Nicole Revidon

Dominique Attia

Johanna Reekers

Corinne Benabdallah

Dalila Maazaoui

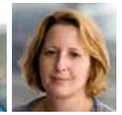

Alice Magnoux

Jamal Ammouri

François Miranda

Françoise Kern

Tony Di Martino

Anna Angeli

Frédéric Molossi

Carole Breviere

Laurent Jamet

Julien Renault

Stéphanie Perrier

Émeline Le Bère

Mackendie Toupuissant

Brahim Beramdan

Alexandre Tuaillon

Nabil Rabhi

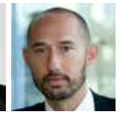

Bruno Lotti

Mathias Ott

Asma Gasri

Mehdi Yazi-Roman

Waly Yatera

Elsa Tramunt

Htaya Mohamed

Aline Charron

Nicole Rivoire

Marie-Rose Harenger

Laurence Cordeau

Christophe Delporte-Fontaine

Karim Hamrani

Jean-Paul Lefebvre

Monique Samson

Varravaddha Ong

Sid-Hamed Selles

Patrice Vuidel

Agnès Salvadori

Florence Frery

Daniel Mosmant

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

+ Mises en place en septembre 2011, les commissions permanentes du Conseil ont une vocation consultative. Elles réunissent les conseillers communautaires dans des instances de réflexion, de débat et de proposition. Elles construisent les projets soumis au Bureau communautaire puis au vote du Conseil communautaire en amont.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE-ARTISANAT, EMPLOI-INSERTION, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE, AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **Jacques Jakubowicz,** Président de la Commission
- **Ali Zahi,** Développement économique
- **Laurent Rivoire,** Commerce et Artisanat
- **Sylvie Badoux,** Emploi, formation professionnelle et insertion
- **Abdelaziz Benaïssa,** Tourisme
- **Dref Mendaci,** Enseignement supérieur, Recherche et innovation
- **Anne-Marie Heugas,** Affaires européennes et coopération décentralisée
- **Nabil Rabhi**
- **Tony Di Martino**
- **Mathias Ott**
- **Elsa Tramunt**
- **Frédéric Molossi**
- **Florence Frery**
- **Htaya Mohamed**
- **Claude Reznik**
- **Sylvine Thomassin**

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DÉPLACEMENT MOBILITÉ URBAINE, ÉCOLOGIE URBAINE ET ÉCOQUARTIERS, HABITAT, HABITAT INDIGNE, AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMAINES

- **Daniel Mosmant,** Président de la Commission
- **Gérard Savat,** Aménagement de l'espace
- **Philippe Guglielmi,** Déplacement et mobilité
- **Jacques champion,** Habitat
- **Claude Ermogeni,** Affaires foncières et domaniales
- **Philippe Lebeau**, Environnement, écologie urbaine et écoquartier
- **Alain Peries,** Habitat indigne
- **Patrice Vuidel**
- **Brigitte Plisson**
- **Nicole Rivoire**
- **Christophe Delporte-Fontaine**
- **Waly Yatera**
- **Christine Lacour**
- **Medhi Yazi-Roman**

EAU, ASSAINISSEMENT, ORDURES MÉNAGÈRES

- **Jean-Paul Lefebvre,** Président de la Commission
- **Christian Lagrange**, Eau
- **Marc Everbecq,** Assainissement
- **Alain Monteagle,** Ordures ménagères
- **Maribé Durgeat**
- **Karim Hamrani**
- **Dominique Thoreau**
- **Mackendie Toupuissant**
- **Diven Casarini**
- **Sid-Hamed Selles**
- **Jamal Ammouri**
- **Bernard Grinfeld**
- **Corinne Valls**
- **Dominique Voynet**
- **Mathias Ott**

CULTURE, SPORT, SANTÉ, ACTION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE

- **Asma Gasri,** Présidente de la Commission
- **Patrick Sollier,** Culture
- **Mouna Viprey,** Sport
- **Alain Calles,** Santé
- **Salomon Illouz,** Action sociale
- **Daniel Bernard,** Politique de la ville
- **François Miranda**
- **Georgia Vincent**
- **Jean-Claude Dupont**
- **Brahim Benramdan**
- **Corinne Benabdallah**
- **Françoise Kern**
- **Carole Breviere**
- **Daniel Guiraud**
- **Anna Angeli**

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ACHATS-MARCHÉS PUBLICS

- **Marie-Rose Harenger,** Présidente de la Commission
- **Pierre Desgranges,** Finances
- **Catherine Peyge,** Personnel et RH
- **Jean-Luc Decobert,** Achat et Marchés publics
- **Stéphanie Perrier**
- **Didier Herouard**
- **Émeline Le Bère**
- **Julien Renault**
- **Nicole Revidon**
- **Varravaddha Ong**
- **Laurent Jamet**
- **Marie-Geneviève Lentaigne**

AGENDA 21, DÉMOCRATIE, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION

- **Alexandre Tuaillon,** Président de la Commission
- **Clément Cressiot,** Agenda 21
- **Benjamin Dumas,** Démocratie
- **Pierre Stoeber,** Conseil de développement
- **Nathalie Berlu,** Communication
- **Alice Magnoux**
- **Raymond Cukier**
- **Johanna Reekers**
- **Laurence Cordeau**
- **Aline Charron**
- **Roland Casagrande**
- **Bruno Lotti**
- **Laëtitia Deknudt**
- **Monique Samson**
- **Dalila Maazaoui**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) :

- **Gérard Savat**
- **Patrick Sollier**
- **Jacques Jacubowicz**
- **Asma Gasri**
- **Dominique Thoreau**
- **Mariama Lescure**

- **UFC – Que choisir**
- **ADIL 93** Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine-Saint-Denis
- **Fédération nationale des associations d'usagers de transports**
- **Femmes relais**
- **France Nature Environnement**
- **APF** Association des Paralysés de France
- **La Coordination Eau Île-de-France**

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

+ Créé par une délibération du 14 décembre 2010 et installé en octobre 2011, le Conseil de développement est une instance de concertation placée auprès de la Communauté d'agglomération. Sa mise en place traduit la volonté d'impulser une démocratie participative en vue d'enrichir les projets d'Est Ensemble. L'année 2012 marque les véritables débuts des travaux du Conseil de développement.

Le Conseil de développement compte 81 sièges dont 76 sont pourvus au 31 décembre 2012. Les membres sont répartis dans 6 collèges : syndicats, associations, services publics, entreprises, habitants et personnalités qualifiées. Les membres du bureau se réunissent mensuellement afin d'organiser le travail du Codev : dossiers à examiner, choix des commissions et des groupes de travail, fonctionnement et communication de l'instance, définition de l'ordre du jour des plénières. Mireille Alphonse et Daniel Bordet en sont les coprésidents. Six commissions thématiques ont été mises en place pour rendre plus efficaces les réflexions menées par le Codev : action sociale et santé, développement culturel, développement économique et industriel/emploi et formation, écologie urbaine et transports, habitat, sport. Elles se réunissent de manière mensuelle. Parallèlement des groupes de travail se réunissent pour travailler sur des sujets transversaux.

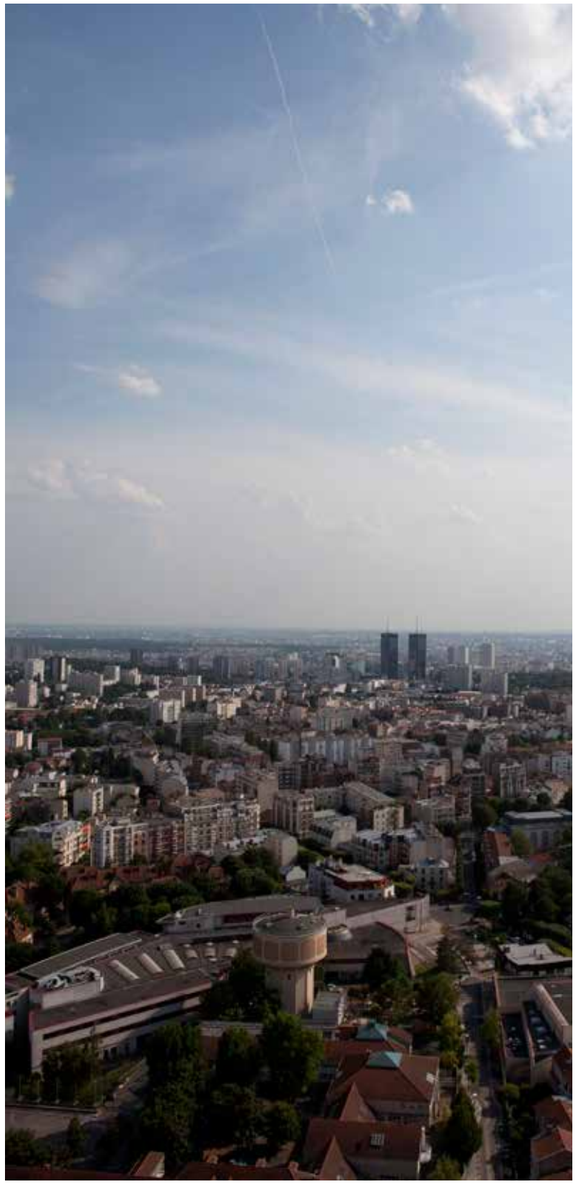

COLLABORATION ET COMMUNICATION

Le Conseil de développement a participé au comité de suivi de l'audit du projet d'usine de méthanisation de Romainville en rédigeant une contribution qui a fait l'objet d'une présentation en Bureau communautaire et lors de la dernière réunion publique sur ce dossier.

Une plaquette d'information sur le Conseil de développement est parue en mars 2012 et a été diffusée notamment lors de la manifestation « l'Agglo comme sur des roulettes ». Les membres du Codev en assurent la promotion lors de différentes initiatives.

Un premier opus d'une lettre d'information du Conseil de développement a été diffusé auprès des membres du Codev, des élus communautaires, des agents de l'Agglomération, aux réseaux du Conseil. Elle comprenait : un édito, des actualités sur le Codev, un dossier détaillé, des informations sur le travail des commissions, des témoignages des membres, des liens avec les travaux des autres Conseils de développement.

En mai 2012, à l'occasion des 5es rencontres de la société civile francilienne, le Conseil de développement a adhéré à la Coordination des Conseils de développement franciliens. Cette structure instaure un mode de collaboration entre les différents conseils de développement. Elle permet des échanges et la mutualisation de pratiques et d'expériences. Elle contribue également à la visibilité d'Est Ensemble à l'échelle de la région. Par ailleurs, des travaux et des avis sur des sujets d'intérêt régional y sont réalisés. Cette instance soutient également la création des Conseils de développement.

Le Conseil de développement a été saisi par Bertrand Kern, alors Président de la Communauté d'agglomération, et Philippe Lebeau, vice-président délégué à l'environnement, l'écologie urbaine et aux écoquartiers, afin d'élaborer des propositions de méthodes de concertation pour un plan d'actions dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Dans ce cadre, trois membres du Conseil de développement ont participé en octobre 2012 aux rencontres nationales sur les PCET (Plans Climat Énergie Territoriaux) qui se déroulaient à Nantes.

Parallèlement, un groupe de travail s'est mis en place pour la rédaction d'un texte de réponse à cette saisine.

Les actions sur le terrain

Les membres du Conseil de développement ont souhaité lancer un cycle de balades urbaines afin d'aller à la découverte du territoire de l'Agglomération. Plusieurs objectifs ont préfiguré la mise en œuvre de cette action : mieux connaître et s'approprier le territoire ; découvrir les équipements et les espaces publics ; favoriser par la convivialité, l'échange et les regards croisés les savoirs entre les habitants, les élus et les techniciens ; s'impliquer ensemble dans le projet d'agglomération et le devenir du territoire ; favoriser les débats.

La première balade s'est déroulée le 17 novembre 2012 sur la commune de Romainville où ils ont pu visiter les coulisses du cinéma Le Trianon, les points de collecte des déchets pneumatiques, la rénovation de la cité Marcel Cachin.

D'autres balades sont programmées dans le courant de l'année 2013, à Bobigny.

Perspectives 2013

Plusieurs sujets de réflexions intéressent particulièrement le Conseil de développement. Il s'agit de :

→ La gestion des déchets
→ Le Programme Local de l'Habitat
→ Le Contrat de développement territorial (CDT et le Schéma de cohérence territoriale [SCOT]).

Ces sujets vont donner lieu à des réflexions.

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : **PIERRE STOEBER** /// CHARGÉE DE MISSION POUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : **ELSA BERLIOZ.**

Balade urbaine organisée par le Codev, novembre 2012.

LE BUDGET 2012

+ L'année 2012 a été une année de transition pour la gestion d'un certain nombre de compétences entre les communes et Est Ensemble, et une année de plein exercice pour les compétences eau, assainissement, déchets.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution budgétaire sur le budget principal s'est élevée en 2012 à 315 738 653,21 € en dépenses et 324 796 620,25 € en recettes.

Le taux d'exécution global s'élève à 89,68 %. Ce bon taux d'exécution témoigne, comme en 2011, de la bonne maîtrise budgétaire de l'Agglomération en cette troisième année de vie. La diminution du taux d'exécution global par rapport à 2011 est liée aux nombreux transferts de compétences qui ont eu lieu et qui ont nécessité une mise à disposition de services municipaux à la Communauté d'agglomération sur l'ensemble de l'année 2012. Au cours de cette année, les communes membres ont par conséquent pris en charge pour le compte d'Est Ensemble une partie des dépenses et des recettes. La modification des circuits financiers d'exécution et les délais de refacturation des dépenses et de reversement des recettes expliquent en partie la baisse du taux d'exécution global en 2012. Le développement des outils de pilotage budgétaire et de l'analyse financière prospective, tels que proposés lors du vote des budgets primitifs 2012 et 2013, devrait permettre d'améliorer ce résultat.

Les restes à réaliser en dépenses sont plus élevés qu'en 2011 ; ils représentent 18 670 722,14 €. Ils concernent à hauteur de près de 3,5 M€ les fonds de concours que la Communauté d'agglomération verse aux communes, dont le versement dépend de la délibération par les communes membres quant aux opérations éligibles, de la signature des conventions et de la transmission des pièces justificatives de fin de travaux. Ils concernent également certaines opérations de construction/réhabilitation d'équipements qui ont pris du retard, notamment sur le territoire de Montreuil, les travaux et l'aménagement du Quadrium, qui ont en partie été décalés à l'année suivante, et la fin de l'opération de construction de l'équipement de collecte pneumatique à la suite d'un accord transactionnel entre les parties.

Le résultat de la section de fonctionnement – correspondant à l'épargne brute – s'élève à 5,9 M€. Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 2,2 M€ et les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 8 M€.

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

L'exécution du budget annexe d'assainissement s'élève à 8 289 260,29 € en dépenses et à 9 934 723,75 € en recettes.

Le taux d'exécution global est de 50,6 %. Ce taux d'exécution relativement faible s'explique, en 2012 comme en 2011, par l'inscription de certaines opérations de travaux demandées par les communes qui n'ont pu être menées à bien et ont été reportées en 2013 à hauteur de 2,2 M€. Il s'explique également par l'inscription en dépenses imprévues de la majeure partie de l'excédent 2011 (8,1 M€), qui n'ont pas été réalisées en 2012 et participent donc à l'excédent 2012. Cet excédent est affecté en 2013 au financement du bassin de rétention du Haut-Montreuil.

Ce faible taux d'exécution explique le montant des restes à réaliser (2,2 M€ en dépenses et 4,3 M€ en recettes). Ceux-ci correspondent au report de certains travaux en dépenses et au délai d'instruction d'un certain nombre de subventions en recettes, notamment par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le résultat de la section de fonctionnement – correspondant à l'épargne brute – s'élève à près de 5,4 M€. Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à près de 3,1 M€ et les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 2 M€.

LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

L'exécution du budget annexe des zones d'aménagement concerté (ZAC) s'élève à 3 578 226,47 € en dépenses et à 3 545 000 € en recettes.

Le taux d'exécution global est de 74,28 %. Ce taux d'exécution est satisfaisant, dans la mesure où l'année 2012 constitue la première année de vie de ce budget annexe. Les dépenses de fonctionnement ont été appréciées de manière très fine à l'occasion des différentes étapes budgétaires, tandis que les dépenses d'investissement ont été réalisées à 74,4 % en cette première année de transfert des opérations d'aménagement à la Communauté d'agglomération.

Le résultat de la section de fonctionnement – correspondant à l'épargne brute – s'élève à 310,45 €. Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à -33 536,92 € et les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 33 575 €.

LES DÉPENSES EN 2012

En cette troisième année de vie de l'Agglomération, le reversement aux communes membres de la fiscalité perçue par Est Ensemble – l'attribution de compensation – est encore de loin la plus importante dépense. Il représente 54 % des dépenses exécutées sur l'ensemble des budgets, 18 % étant consacrés aux trois compétences transférées en 2011, soit la collecte, le traitement des déchets ménagers (12 %) et la gestion de l'eau et de l'assainissement (4 %), et 5 % des dépenses exécutées correspondant aux compétences transférées en 2012. Les dépenses de personnel représentent quant à elles 13 % des dépenses réalisées consolidées, pour une moyenne de 11,6 % au sein des communautés comptant au moins une ville de plus de 100 000 habitants (données des CA 2011). Le volume des reports, qui représentent 7 % des dépenses consolidées, est important. Il s'explique par la particularité de l'année 2012 qui a été une année de transition entre la gestion d'un certain nombre de compétences par les communes et la gestion de ces compétences par Est Ensemble. Ainsi, en 2012, des conventions de mise à disposition de services et des conventions de prise en charge des dépenses et des recettes par les communes pour le compte de la Communauté d'agglomération ont régi les relations entre Est Ensemble et ses neuf communes membres. Cette phase transitoire de mise à disposition de services a induit des délais plus longs d'instruction des dossiers et d'exécution des crédits qui ont pesé sur la réalisation des crédits de l'année. Enfin, les dépenses liées à la dette représentent, comme en 2011, 0,5 % des dépenses réalisées en 2012 sur l'ensemble des budgets, et ne concernent que le budget annexe d'assainissement et le budget principal.

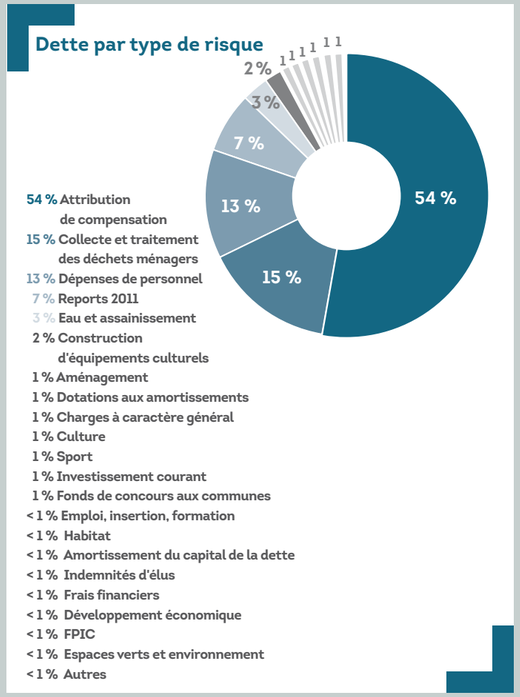

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2012, les dépenses d'investissement consolidées représentent 24 576 888 €. En 2011, les dépenses d'investissement consolidées représentaient 55 874 760 €, dont 30 346 623 € de dépenses exceptionnelles liées à l'acquisition de l'Hôtel d'agglomération. À périmètre identique – en neutralisant l'acquisition de l'Hôtel d'agglomération en 2011 – les dépenses d'investissement ont diminué de 3,7 % entre 2011 et 2012.

Cette évolution est néanmoins à nuancer dans la mesure où les restes à réaliser ont augmenté entre 2011 et 2012 de plus de 76 % : ils représentaient 11,9 M€ en 2011 et en représentent 20,9 M€ en 2012. L'évolution de ces restes à réaliser témoigne de la volonté d'Est Ensemble de prendre en charge un volume croissant d'investissements, qui ont néanmoins, pour certains, connu des retards et dont les crédits sont à ce titre reportés en 2013.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le transfert à la Communauté d'agglomération de six zones d'aménagement concerté (ZAC) et de sept périmètres d'études s'est traduit en 2012 par la création d'un budget annexe des ZAC. Une participation d'équilibre à la ZAC Écocité de Bobigny de 2 M€ a été versée à la SEQUANO en 2012, ainsi qu'une participation d'1,5 M€ à la ville des Lilas pour contribuer au partage du déficit prévisionnel à terminaison de la ZAC du Centre-Ville, conformément à la convention financière et patrimoniale de transfert approuvée lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2012.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'acquisition de conteneurs à roulettes et de colonnes pour la collecte des déchets ménagers a été nécessaire en 2012 et a représenté 1,8 M€. La dernière phase de financement de l'équipement de collecte par pneumatique a par ailleurs représenté 1,4 M€ en 2012.

LES OPÉRATIONS COFINANCÉES PAR EST ENSEMBLE ET LES COMMUNES

Un certain nombre d'importantes opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements culturels et sportifs, ainsi que d'aménagement d'un parc de plus de 5 ha, ont été transférées à la Communauté d'agglomération en 2012.

Ainsi, 2,5 M€ ont été réalisés en 2012 pour la construction d'un auditorium à Bondy pour l'apprentissage du chant choral (sous maîtrise de Radio France). La première phase de construction du nouveau cinéma Méliès de 6 salles à Montreuil a représenté quant à elle 2,8 M€ en 2012. Enfin, les travaux effectués sur la zone nord du parc des Guillaumes ont représenté près d'1,2 M€.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis le transfert de compétence, la gestion de l'assainissement a été assurée par les Villes de l'agglomération du 1er janvier 2010 au 31 août 2011 par mise à disposition de service. La Direction de l'eau et de l'as-

sainissement communautaire a pris place le 1er septembre 2011. 2012 est la première année où l'exercice de la compétence assainissement a été pleinement assuré par la Communauté d'agglomération. En 2012, Est Ensemble a réalisé un programme de travaux s'inscrivant dans la continuité des programmes qui existaient au moment du transfert de la compétence en 2010 : leur réalisation avait alors été confiée aux Villes sous mandat de maîtrise d'ouvrage. Le programme 2011 avait permis d'assurer la poursuite de ce programme. Une seule opération est directement mandatée à une ville en 2012, les autres opérations étant suivies par l'agglomération.

LES FONDS DE CONCOURS VERSÉS AUX COMMUNES

En 2010 a été mis en place un fonds de concours d'Est Ensemble vers les communes membres. Doté d'un montant de 10 M€ la première année, il devait permettre à Est Ensemble de soutenir l'investissement des communes membres et de leur transmettre la plus grande part de la dotation d'intercommunalité dont bénéficie Est Ensemble depuis sa création. Ce fonds de concours a été réparti en fonction de critères solidaires et péréquateurs :

→ un critère de richesse des communes :
- potentiel financier (40 %),

→ un critère de richesse des habitants :
- revenu moyen par habitant (20 %),
- un critère « neutre » : population (40 %).

Initialement, la diminution prévue du fonds de concours était de 20 points chaque année à compter de 2011 jusqu'en 2015. Le montant du fonds de concours a toutefois été maintenu en 2011 et complété en 2011 et 2012 d'1,6 M€ correspondant à la restitution de plus d'un tiers du ticket modérateur qu'Est Ensemble n'a pas eu à verser en 2010. La réalisation du fonds de concours a été relativement faible en 2012 par rapport au reste à payer des fonds de concours 2010, 2011 et 2012 (environ 54 %), en raison de l'absence d'achèvement des travaux pour un certain nombre d'opérations. Seul l'achèvement des travaux permet en effet de débloquer le solde des fonds de concours 2010, 2011 et 2012.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des trois budgets consolidés atteignent 281 584 993 €, soit 18,1 M€ ou 6,9 % de plus qu'en 2011. Cette hausse s'explique notamment par le transfert de nouvelles compétences à la Communauté d'agglomération en 2012, non encore compensées par la baisse de l'attribution de compensation, par une augmentation du coût de la compétence de collecte des déchets ménagers et par des coûts de structure.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Pour les Villes assurant la gestion directe du réseau, l'entretien du réseau communal est réalisé soit par les prestataires de service titulaires de marchés de travaux de curage, soit par des équipes de régie lorsqu'elles en disposent (cas de Bondy). On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence. L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles, avaloirs, bassins de rétention) et leur inspection. En 2012, des opérations de curage des réseaux d'assainissement, des campagnes de pompage des avaloirs et des petits travaux d'entretien ont été réalisés. Par ailleurs, l'opération d'assistance à la mise en conformité des réseaux d'assainissement privés des riverains du bassin versant séparatif des Blancs Vilains à Montreuil s'est achevée en 2012.

LE TRAITEMENT ET LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les prestations de collecte ont été assurées à partir d'avril 2012 dans le cadre d'un marché communautaire qui représente 18,9 M€ sur l'année 2012. Le traitement des ordures ménagères est quant à lui assuré par le SITOM 93, pour un montant de 17 M€ en 2012.

L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Le transfert de 55 équipements à la Communauté d'agglomération en 2012 s'est traduit par une augmentation des dépenses liées à l'entretien, à la maintenance et aux diverses charges liées à l'exploitation des bâtiments. Ainsi, près d'1 M€ de crédits ont été consacrés en 2012 à la maintenance des équipements.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 42 M€ en 2012, contre 7,2 M€ en 2011. Cette augmentation de près de 34,8 M€ s'explique par les transferts de compétences réalisés en 2012. En effet, si l'année 2012 a été une année de mise à disposition de services, la Communauté d'agglomération n'en a pas moins assumé les charges de personnel afférentes à travers le remboursement des charges du personnel mis à disposition.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

À la suite de la déclaration d'intérêt communautaire du 13 décembre 2011 et de la modification des statuts, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) a évalué les charges liées au transfert des compétences « aménagement de l'espace communautaire », « développement économique », « équilibre social de l'habitat », « politique de la ville », « construction, aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » des communes membres à la Communauté d'agglomération Est Ensemble, transfert effectif au 1er janvier 2012. Dans cette optique, la CLECT a rendu en partie ses conclusions sur les montants à déduire de l'attribution de compensation des neuf communes membres à compter du 1er janvier 2012.

La CLECT a décidé de retenir une méthode d'évaluation adaptée à la nature des charges transférées en distinguant entre :

→ Les charges récurrentes liées à l'exercice des compétences transférées, hors personnel
→ Les charges de personnel liées aux compétences
→ Les fonctions ressources
→ Les charges de gestion des ressources humaines
→ Les charges de mobilier et matériel
→ Les charges de maintenance des équipements transférés
→ Les charges de gros entretien-renouvellement (GER) de ces mêmes équipements.

Au total, les charges nettes déduites en 2012 de l'attribution de compensation sont les suivantes, au vu de l'évaluation réalisée :

	CHARGES RÉCURRENTES	PERSONNEL	FONCTIONS RESSOURCES PERSONNEL	CHARGES GRH	CHARGES DE GER 2012	CHARGES DE MAINTENANCE	CHARGES DE MOBILIER/ MATÉRIEL	CHARGES TOTALES	RECETTES RÉCURRENTES	CHARGES NETTES 2012
BAGNOLET	9 872	2 373 865	166 171	71 216	0	89 211	26 827	2 737 161	0	**2 737 161**
BOBIGNY	2 081 205	741 448	51 901	22 243	0	16 288	9 702	2 922 787	626 014	**2 296 774**
BONDY	948 041	2 993 173	209 522	89 795	0	163 000	20 000	4 423 531	351 729	**4 071 801**
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	575 949	852 737	59 692	25 582	0	62 257	23 251	1 599 468	48 054	**1 551 414**
LES LILAS	521 582	2 246 110	157 228	67 383	0	73 223	15 762	3 081 288	251 538	**2 829 750**
MONTREUIL	2 151 701	7 328 789	513 015	219 864	0	237 917	68 812	10 520 098	1 981 606	**8 538 493**
NOISY-LE-SEC	524 564	1 871 819	131 027	56 155	0	79 722	16 728	2 680 015	254 875	**2 425 140**
PANTIN	1 713 748	5 316 430	372 150	159 493	0	213 109	42 454	7 817 384	797 769	**7 019 615**
ROMAINVILLE	428 550	1 602 091	112 146	48 063	0	39 377	18 806	2 249 033	244 205	**2 004 828**
TOTAL	**8 955 211**	**25 326 462**	**1 772 852**	**759 794**	**0**	**974 104**	**242 342**	**38 030 765**	**4 555 789**	**33 474 976**

En complément des charges nettes transférées, l'attribution de compensation recalculée a pris en compte les rôles supplémentaires perçus au titre de la taxe professionnelle 2009. À la suite de l'évaluation des charges transférées décrites ci-dessus, réalisée dans le cadre des travaux de la CLECT, et de la prise en compte des rôles supplémentaires perçus au titre de la taxe professionnelle 2009, **le montant des attributions de compensation versées par la Communauté d'agglomération Est Ensemble a été fixé comme suit au titre de l'année 2012 :**

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011 DONT RÔLES SUPPLÉMENTAIRES 2011 (A)	RÉGULARISATION AU TITRE DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES PERÇUS EN 2012 (B)	CHARGES NETTES ÉVALUÉES (C)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE 2012 = A+B-C	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2012
BAGNOLET	20 274 019	0	2 737 161	17 536 858	17 931 356
BOBIGNY	33 641 233	4 470	2 296 774	31 348 929	31 075 827
BONDY	13 287 796	10 509	4 071 801	9 226 504	9 370 676
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	4 080 660	24 513	1 551 414	2 553 759	2 264 540
LES LILAS	9 096 966	1 287	2 829 750	6 268 503	6 468 170
MONTREUIL	54 612 878	212 719	8 538 493	46 287 104	47 730 480
NOISY-LE-SEC	13 465 376	7 180	2 425 140	11 047 416	11 356 731
PANTIN	52 022 246	61 487	7 019 615	45 064 118	45 745 979
ROMAINVILLE	13 945 607	49 103	2 004 828	11 989 882	12 342 946
TOTAL	**214 426 781**	**371 268**	**33 474 976**	**181 323 073**	**184 286 705**

LES RECETTES EN 2012

La suppression de la taxe professionnelle a profondément modifié la structure et la dynamique du panier fiscal alloué à Est Ensemble.

Depuis 2011, un nouveau panier fiscal et de nouveaux mécanismes de garantie des ressources (fonds national de garantie individuelle des ressources et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) sont perçus par Est Ensemble en lieu et place de la taxe professionnelle.

La Communauté d'agglomération a ainsi perçu en 2012 l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale (cotisation foncière des entreprises et contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération et ses communes membres ont perçu pour la première fois les recettes résultant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, nouveau mécanisme de péréquation créé par la loi de finances pour 2011 et précisé par la loi de finances pour 2012. La loi de finances pour 2013 a modifié les modalités d'application du mécanisme applicables à compter de 2013.

En matière de collecte des déchets, Est Ensemble a perçu la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui lui a été transférée en même temps que la compétence de collecte des déchets ménagers, en 2011, et la redevance spéciale des communes de Pantin et Bagnolet. Enfin, la Communauté d'agglomération a bénéficié de subventions du SYCTOM pour le traitement et la valorisation des emballages recyclables.

En matière d'assainissement, la Communauté d'agglomération a perçu en 2012 la redevance d'assainissement pour 7,6 M€. L'Agglomération a également bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour les travaux d'assainissement.

Compte tenu des transferts de compétences intervenus en 2012, la Communauté d'agglomération s'est également vu reverser les produits des services des équipements transférés notamment culturels et sportifs. En 2012, les produits des services représentent ainsi 1 % des recettes d'Est Ensemble.

Un emprunt a été mobilisé en 2012 sur le budget principal à hauteur de près de 12,9 M€.

Recettes réelles 2012*

(budget principal et budgets annexes) 309 830 422 €

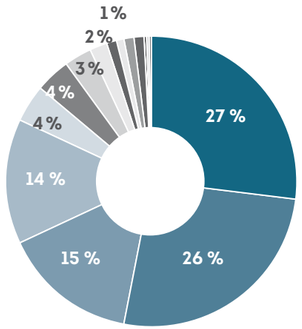

27 %	Contribution économique territoriale
26 %	Dotation globale de fonctionnement
15 %	Taxe d'habitation
14 %	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
4 %	Emprunt
4 %	Compensation de la réforme de la TP
3 %	Redevances
2 %	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
1 %	Produits des services
1 %	Compensations fiscales
1 %	Subventions et participations
1 %	Taxe sur les surfaces commerciales
< 1 %	Impôt forfaitaire sur les entreprises en réseau
< 1 %	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
< 1 %	Participation au raccordement à l'égout
< 1 %	Taxes foncières

**Hors reprise du résultat et des excédents de fonctionnement capitalisé*

FISCALITÉ

Depuis 2011, le panier fiscal d'Est Ensemble demeure inchangé et s'élève en 2012 à 191 946 283€. Est Ensemble dispose en partie d'un pouvoir de taux sur ce nouveau panier fiscal issu de la réforme de la taxe professionnelle.

En 2012, les taux des impôts des entreprises n'ont pas été modifiés par la Communauté d'agglomération. Concernant les impôts des ménages, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ont débuté leur convergence en 2012. En effet, la TEOM a été transférée en 2011 à la Communauté d'agglomération en même temps que la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Légalement, la convergence des différents taux de TEOM, hérités des communes, vers un taux communautaire unique doit s'opérer, au plus tard, en 2021. En 2012, le mécanisme de convergence a débuté avec l'alignement du taux de TEOM le plus bas du territoire communautaire vers celui qui lui était immédiatement supérieur (+0,32 point de taux de TEOM sur le territoire de la Ville de Pantin, qui s'aligne sur celui de la Ville des Lilas). Aucune modification de taux n'est intervenue, en 2012, concernant les autres impôts des ménages.

En l'absence d'ajustement significatif des taux, l'évolution des produits fiscaux est essentiellement due à la dynamique des bases d'impositions. Ainsi de 2011 à 2012, les bases des impôts des ménages ont augmenté de +3,45 % et les bases de la fiscalité des entreprises ont diminué de -0,99 %.

Parmi les impôts des ménages figurent l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation dont le montant s'élève en 2012 à 45 207 957 €, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant s'élève à 44 734 733 € ainsi que les taxes foncières générant 366 556 € de produits en 2012.

Les impôts des entreprises sont constitués principalement de la Contribution économique territoriale qui regroupe la cotisation foncière des entreprises (57 944 829 € en 2012) ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (25 683 619 € en 2012). Compte tenu d'une diminution du produit de -6,71 % de 2011 à 2012, la CVAE constitue la recette la plus volatile du panier de ressources fiscales d'Est Ensemble. Or, elle représente, en 2012, 13 % des recettes du panier fiscal d'Est Ensemble. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération ne détient aucun pouvoir de taux sur cette recette fiscale. Ainsi la CVAE constitue-t-elle pour Est Ensemble une recette fiscale volatile, non modulable et néanmoins structurante au sein du panier fiscal transféré, qui contribue à des difficultés de prévisions des recettes à moyen et long terme. La taxe sur les surfaces commerciales (2 196 016 € en 2012) ainsi que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (936 931 € en 2012) sont également des impôts à la charge des entreprises.

PANIER FISCAL 2012	191 946 283 €
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	**11 350 261 €**
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	7 319 420 €
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP)	4 030 841 €
Fiscalité ménages	**90 309 246 €**
Taxe d'habitation - part départementale transférée	45 207 957 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti	324 932 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41 624 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	44 734 733 €
Fiscalité entreprises	**86 761 395 €**
Contribution économique territoriale	83 628 448 €
dont Cotisation foncière des entreprises	57 944 829 €
dont Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	25 683 619 €
Taxe sur les surfaces commerciales	2 196 016 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	936 931 €
Compensations fiscales reversées par l'État	**3 525 381 €**
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	2 165 758 €
Allocations compensatrices de cotisation économique territoriale	603 542 €
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	756 081 €

Par ailleurs, la perte pour Est Ensemble de dynamisme fiscal à la suite de la réforme de la taxe professionnelle a pu être évaluée. En effet, si le dynamisme des bases de la taxe professionnelle était estimé à +5 % par an avant la réforme, celui du nouveau panier fiscal est bien moindre et se situe en 2011 à +2 % et en 2012 à 0 %.

Alors que les agglomérations détenaient un pouvoir de taux sur 100 % de la base de la taxe professionnelle, Est Ensemble ne détient plus, sur le nouveau panier fiscal de substitution, qu'un pouvoir de taux sur 65 % des bases d'imposition, soit une perte de 35 % de pouvoir de modulation fiscale.

Cette perte de dynamisme des bases et de pouvoir fiscal contribue largement à la forte restriction des marges de manœuvres financières d'Est Ensemble. Ainsi de 2010 à 2012, le coût de la réforme de la taxe professionnelle s'élève pour Est Ensemble à 37 M€.

DOTATIONS ET TRANSFERTS DE L'ÉTAT

Est Ensemble perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui a deux composantes : la dotation de compensation, écrêtée par l'État afin de garantir le gel du montant de DGF au niveau national, et la dotation d'intercommunalité dépendant du degré d'intégration fiscale d'Est Ensemble.

Au total, la DGF représente, en 2012, 81 138 678 € soit 26 % des recettes du budget consolidé d'Est Ensemble (budget principal, budget annexe d'assainissement, budget des opérations d'aménagement).

Sur le budget principal et le budget annexe d'assainissement, Est Ensemble a perçu 7,1 M€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Afin de garantir la « neutralité » de la réforme de la taxe professionnelle, la Communauté d'agglomération a également bénéficié de deux mécanismes compensant la suppression de la TP :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) financée par l'État ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui fonctionne par abondement par les collectivités « gagnantes » de la réforme, au profit des collectivités « perdantes ».

À ce titre, Est Ensemble a perçu un montant total de compensation de 11 M€, dont 4 M€ de DCRTP et 7 M€ de FNGIR.

La diminution de -4,2 % du montant des compensations allouées au titre de la réforme de la taxe professionnelle par rapport à 2011 s'explique par un ajustement tardif des répartitions de produits de CVAE dus au titre de 2010.

PÉRÉQUATION

La création du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) par la loi de finances pour 2011 avait pour ambition de mettre en place une péréquation nationale dite « horizontale ».

En effet, jusqu'en 2011, les dispositifs de péréquation étaient essentiellement constitués de dispositifs de péréquation « verticale » et s'articulaient autour de la relation État-collectivités territoriales.

Sous l'égide de l'État, ce nouveau fonds de péréquation organise une solidarité entre les différents ensembles intercommunaux et prend en compte l'existence de communes dites « isolées ». Ainsi, l'État définit les montants à prélever et à reverser à chaque ensemble intercommunal ou commune isolée. L'État communique également aux établissements publics intercommunaux (EPCI) une répartition « de droit commun » entre leurs communes membres et eux-mêmes et au sein des communes membres.

L'établissement public de coopération intercommunale peut alors choisir de maintenir cette répartition de droit commun ou de la modifier sensiblement.

Les modalités de calcul des montants prélevés et reversés par le fonds font du territoire d'Est Ensemble un territoire bénéficiaire net.

En effet, en 2012, l'ensemble intercommunal a bénéficié d'un solde net de 1,2 M€. L'instauration du FPIC a donc été positive pour Est Ensemble et son territoire. Toutefois ce mécanisme a révélé certaines imperfections. En 2012, les ensembles intercommunaux et les communes isolées franciliennes se sont avérés fortement contributeurs, notamment en raison d'un potentiel financier agrégé moyen plus élevé que la moyenne française. À l'inverse, ces ensembles intercommunaux et ces communes isolées sont faiblement bénéficiaires. En 2013, la prise en compte dans le dispositif de prélèvement des charges supportées par l'agglomération, et notamment du revenu moyen par habitant, a permis de modifier en partie cette anomalie.

COMMUNES	SOLDE 2012
BAGNOLET	11 063
BOBIGNY	132 712
BONDY	168 618
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	42 106
LES LILAS	20 318
MONTREUIL	75 968
NOISY-LE-SEC	110 507
PANTIN	-18 513
ROMAINVILLE	53 470
SOUS-TOTAL COMMUNES	596 249
CAEE	625 832
TOTAL	1 222 081

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement de 2,42 années en 2012 contre 2,47 années en 2011 sur le budget annexe d'assainissement témoigne de la capacité d'Est Ensemble à limiter son endettement et à stabiliser son épargne brute sur ce budget.

LA DETTE EN 2012

L'encours de dette s'élève à 30 653 431 € en 2012 sur le budget principal d'Est Ensemble, l'Agglomération ayant mobilisé 2 nouveaux emprunts en 2012. Le budget d'assainissement a quant à lui un encours de dette au 31 décembre 2012 de 12,99 M€ contre 13,5 M€ au 31 décembre 2011 témoignant ainsi d'une amorce de désendettement. Le budget annexe des zones d'aménagement concerté n'avait pas d'encours de dette en 2012.

L'encours de dette global de la Communauté d'agglomération s'élève ainsi à 43,64 M€ au 31 décembre 2012. L'augmentation de l'encours résulte de la souscription de deux emprunts nouveaux sur le budget principal d'un montant total de 12,38 M€ et d'un désendettement progressif sur le budget principal de 0,93 M€ et sur le budget annexe d'assainissement de 0,50 M€ correspondant à l'amortissement du capital.

L'encours de dette par habitant se situe à 109 € au 31 décembre 2012, soit 77 € par habitant sur le budget principal, 32 € par habitant sur le budget annexe d'assainissement et 0 € par habitant sur le budget annexe des zones d'aménagement concerté. L'encours de dette moyen sur les budgets d'assainissement et les budgets principaux de la strate était respectivement de 104,9 € par habitant et 633,2 € par habitant, la Communauté d'agglomération se situant donc en deçà des ratios moyens nationaux.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le temps nécessaire à la Communauté d'agglomération pour se désendetter en y consacrant la totalité de son épargne. Elle doit être mesurée sur chacun des budgets, ceux-ci étant indépendants l'un de l'autre en matière de gestion d'emprunt.

Sur le budget principal, la capacité de désendettement est égale à 5,19 années en 2012.

Sur le budget annexe d'assainissement, la capacité de désendettement d'Est Ensemble s'élève à 2,42 années.

Sur le budget annexe des zones d'aménagement concerté, la capacité de désendettement est de 0 année car il n'y a pas de dette sur ce budget.

Les capacités de désendettement moyennes sur les collectivités de même strate sont respectivement de 5,2 années sur le budget principal et de 5 années concernant le budget annexe d'assainissement. Est Ensemble est à la moyenne sur le budget principal et en dessous sur le budget annexe d'assainissement.

La capacité de désendettement de 2,42 années en 2012 contre 2,47 années en 2011 sur le budget annexe d'assainissement témoigne de la capacité d'Est Ensemble à limiter son endettement et à stabiliser son épargne brute sur ce budget. Concernant le budget principal, la hausse de la capacité de désendettement traduit d'une part une augmentation de l'encours de la dette et d'autre part un affaiblissement de l'épargne brute à la suite des nombreux transferts de compétence réalisés en 2012.

Type de taux

La dette d'Est Ensemble est relativement homogène en 2012 avec 48,54 % de l'encours à taux indexé (25,49 % à taux variable et 23,05 % à taux indexé sur le livret A) et 47,47 % de l'encours à taux fixe. Sur cet exercice, Est Ensemble a fait évoluer la structure de sa dette en augmentant la part de son encours à taux fixe de 18,53 % en 2011 à 47,47 % en 2012, diminuant ainsi son exposition au risque de hausse des taux. La Communauté d'agglomération continue néanmoins de bénéficier du très faible niveau des taux indexés à travers son encours à taux variable.

Sur l'exercice 2013, Est Ensemble a la volonté d'optimiser la gestion de sa dette avec la mise en place de produits de couverture pour limiter le coût de sa dette.

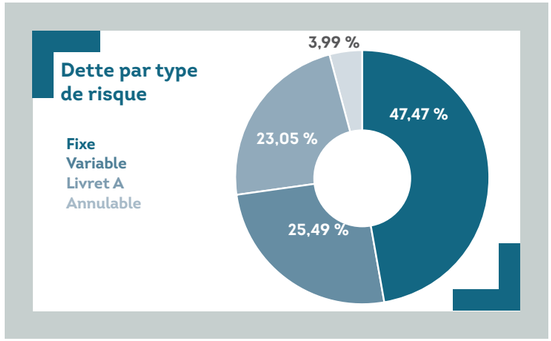

Répartition par établissement prêteur

L'encours de l'Agglomération en 2012 reste équilibré par rapport à 2011, 3 établissements prêteurs représentant chacun plus de 20 % de l'encours. Un nouvel acteur est cependant entré dans l'encours de la Communauté d'agglomération en 2012 (11,19 %) avec la souscription par Est Ensemble d'un emprunt obligataire groupé. Cette opération a été réalisée auprès d'investisseurs dans le cadre de l'émission obligataire groupée lancée en 2012 par l'Association des Communautés Urbaines de France, dont l'agent payeur est CACEIS Corporate Trust.

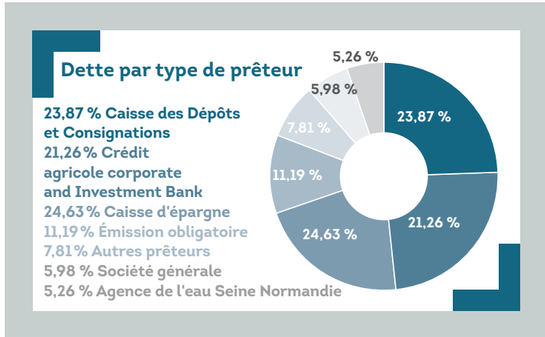

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES : **PIERRE DESGRANGES**
DIRECTEUR : **YANNICK CABARET**

ORGANISATION, SUIVI DES TRANSFERTS, STRATÉGIE ET COOPÉRATION TERRITORIALES

+ La direction de l'organisation, de la stratégie et du suivi des transferts a été créée en juin 2012. Elle est rattachée à la direction générale et est en charge des projets stratégiques transversaux liés aux questions organisationnelles et à la stratégie de territoire d'Est Ensemble. Il lui incombe par ailleurs de coordonner et de suivre le processus des transferts

ORGANISATION ET SUIVI DES TRANSFERTS

Après la définition de l'intérêt communautaire en 2011, l'année 2012 a été consacrée à la préparation effective des transferts liés aux compétences.

Une fois leur recrutement finalisé, les directeurs ont été réunis en séminaire en juillet pour préparer les transferts. Un travail a été mené avec le Centre de sociologie des organisations de Sciences Po pour définir une méthodologie de préparation des transferts de personnels et d'équipements.

Les directeurs ont effectué un état des lieux des organisations existantes dans les villes. Il s'est par ailleurs agi d'identifier les écueils et les facteurs clés de réussite des transferts. L'ensemble de ce travail a fait l'objet d'un accompagnement de la direction de l'organisation, de la stratégie et du suivi des transferts.

Parallèlement un travail a été conduit en appui à la direction des finances dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). À partir des états des lieux réalisés par les directeurs, il s'est agi d'identifier les équivalents temps plein à évaluer, et ce en lien étroit avec les directions générales des villes. À partir de cela, une liste des agents transférés a été établie.

L'ensemble de ce travail a donné lieu à la construction de projets de direction intégrant notamment une organisation cible à même d'être en mesure d'accueillir les agents et d'exercer les compétences transférées. Le processus se prolongera en 2013/2014 avec l'approfondissement des projets de direction : missions, procédures, etc.

Enfin, l'année 2012 a permis de préparer les transferts d'un point de vue opérationnel et technique.

COOPÉRATION ET STRATÉGIE TERRITORIALE

Concomitamment, la direction a pris en charge la concrétisation du protocole de coopération avec la ville de Paris qui a été adopté en juin 2013 et de celui qui lie la Communauté d'agglomération et le Conseil général de Seine-Saint-Denis signé à l'automne 2013. Il s'agissait de créer des synergies afin de mettre en cohérence les actions des collectivités territoriales pour simplifier et rendre plus efficaces les politiques publiques. Avec la ville de Paris, les champs d'actions retenus sont : le service public de l'eau potable, la résorption de l'habitat indigne, le développement économique et la préservation du commerce de proximité et de l'artisanat ainsi que l'aménagement urbain. Avec le Conseil général, c'est la construction d'un territoire socialement, économiquement, écologiquement, humainement et culturellement exemplaire, tourné vers l'écoute des habitants dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du logement notamment.

Perspectives 2013

En juin 2012, l'État a sollicité Est Ensemble pour la rédaction d'un Contrat de développement territorial qui les engage conjointement dans la construction d'un projet de territoire pour les quinze prochaines années. Labellisé « La Fabrique du Grand Paris », ce contrat définit des orientations fortes pour le territoire, assises sur des objectifs quantifiés et un programme d'actions autour de thématiques variées : l'aménagement de l'espace, les transports, le développement économique, l'emploi et la formation, le logement, l'environnement, la culture.

Cette démarche a concrètement été lancée en décembre 2012 et a abouti à la validation du projet par le Conseil communautaire et l'État en juin 2013. Une enquête publique va se dérouler à l'automne 2013 avant d'aboutir à la signature du contrat au mois de décembre.

DIRECTEUR : **GUILLAUME CLEDIERE**

Bibliothèque commmunautaire, Les Lilas.

02

AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET VIVRE ENSEMBLE

AMÉNAGEMENTS ET DÉPLACEMENTS

+ Pour mettre en œuvre d'ambitieux projets urbains tout en menant une planification stratégique en matière d'aménagement, la direction de l'aménagement et des déplacements s'est organisée en 2012 en deux pôles : l'un axé sur les études et la prospective, l'autre sur les projets d'aménagement et leur suivi.

La direction de l'aménagement a piloté, en 2012, l'élaboration du Grand Projet 3 d'Est Ensemble. Ce dispositif régional est une déclinaison du Contrat de projet État-Région 2007-2013. Il a abouti à la réalisation d'un document formalisant les enjeux stratégiques du territoire d'Est Ensemble, et à la préparation d'une convention d'objectifs : celle-ci précise que la Région participe à hauteur de près de dix millions d'euros à la réalisation d'études et de projets structurants pour le territoire d'ici à fin 2013.

Par ailleurs, la direction de l'aménagement et des déplacements a élaboré en 2012 un diagnostic partagé du territoire d'Est Ensemble, portant sur les champs sociodémographique, du logement et de l'activité économique. Ce document a pour vocation de constituer un socle commun, préalable à l'élaboration de démarches de planification type Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Programme local de l'habitat (PLH) ou Plan local de déplacements (PLD).

Est Ensemble s'implique également dans la démarche partenariale menée autour du prolongement de la ligne 11 du métro (de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier), qui vise à articuler ce projet de transport avec les projets d'aménagement qui le bordent.

Enfin, la Communauté d'agglomération participe activement aux instances de pilotage et de suivi des projets de transports qui irrigueront son territoire (T Zen 3, Tangentielle Nord, ligne orange du Grand Paris Express...).

ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ, ÉCOQUARTIERS ET OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Des espaces urbains hérités du passé, sources de fractures structurelles ou de disparités de cadre de vie, perdurent sur le territoire. Mais Est Ensemble offre un fort potentiel de développement, en termes d'aménagement et d'urbanisme, géré par le Pôle projets.

De nombreuses opérations d'aménagement sont ainsi réalisées, de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) du centre-ville des Lilas à la ZAC Écocité à Bobigny. La Communauté d'agglomération développe également des projets d'écoquartiers exemplaires tels l'Écoquartier de la Gare de Pantin ou la ZAC Boissière Acacia à Montreuil.

Au total, Est Ensemble pilote 6 ZAC implantées sur le territoire et représentant 1,5 million de m² constructibles :

- ZAC Écocité à Bobigny (20 ha) ;
- ZAC Centre-ville aux Lilas ;
- ZAC Boissière-Acacia et Fraternité à Montreuil (14 et 16 ha) ;
- ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec (35 ha) ;
- ZAC du Port à Pantin (6,5 ha).

Ont aussi été transférées les opérations d'aménagement suivantes :

- l'Écoquartier Les Rives de l'Ourcq à Bondy (11,4 ha). Un projet qui est devenu en avril 2013 la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy ;
- l'Écoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins à Pantin (52 ha dont 20 ha mutables) ;
- le PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) Bagnolet-Montreuil et le secteur de la Porte de Bagnolet à la Colline de la Noue. Les études sont en cours.

Est Ensemble a également vocation à développer un étroit partenariat avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour les opérations qui lui ont été transférées. Des premières conventions d'intervention foncière tripartites ont donc été signées entre l'EPFIF, Est Ensemble et les villes de Montreuil, Pantin, Bondy et Noisy-le-Sec.

Les écoquartiers en cours ou en projet engageront Est Ensemble sur la voie d'un développement qui favorise les solidarités et l'exemplarité. La direction de l'aménagement et des déplacements travaille dans le sens de la mise en œuvre de projets urbains durables.

DÉPLACEMENTS

Est Ensemble a instauré un travail partenarial approfondi avec les villes et toutes les parties prenantes aux déplacements. La Communauté d'agglomération travaille en transversalité pour assurer une cohérence entre les projets de transports et d'aménagement et anticiper ainsi l'arrivée des transports sur son territoire.

C'est ainsi qu'Est Ensemble, représenté par son Vice-Président délégué à la mobilité urbaine, participe activement à toutes les instances de pilotage et de suivi des grands projets de déplacements qui irrigueront le territoire (T Zen 3 – Bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 3, Tangentielle Nord, ligne orange (ligne 15) du Nouveau Grand Paris, le tramway T1, ligne 11 et ligne 1) ainsi qu'aux études qui leur sont associées (étude de restructuration du réseau bus autour du M11,du T1, du T Zen 3 ; étude de localisation des stations de la ligne 15...).

Membre de l'association de promotion et de prolongement de la ligne 11, Est Ensemble s'implique activement dans la démarche partenariale menée autour du prolongement du métro (de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier) qui vise à articuler ce projet de transport avec les projets d'aménagement qui le bordent.

L'amélioration des transports en commun est un des objectifs fixés par le Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF). Ce plan planifie au niveau régional les politiques de déplacements en Île-de-France d'ici à 2020. Est Ensemble a donc émis un avis favorable, avec le souhait de décliner les propositions du PDUIF dans un Plan local de déplacements (PLD). Ce plan local, lancé en 2013, vise à optimiser les conditions de mobilité sur le territoire.

Dans la perspective de devenir Autorité organisatrice de transport pour trois navettes de proximité au 1er janvier 2013, la Communauté d'agglomération a préparé au cours de l'année 2012 :

- la convention Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF)/Est Ensemble pour la délégation de compétence en matière de services réguliers locaux,
- les conventions entre Est Ensemble et les exploitants des 3 navettes (RATP et Vas).

ZAC Écocité de Bobigny, vue de la passerelle qui sera inaugurée en janvier 2014

Perspectives 2013

La concertation et la démarche participative avec les habitants et les acteurs du territoire vont se poursuivre tout au long du processus de conception et d'aménagement de l'écoquartier de Pantin et de la ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy. Les aménageurs de la ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec et de la ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy seront désignés. La ZAC Écocité à Bobigny et la ZAC du port à Pantin vont se poursuivre avec la réception de la passerelle du parc de la Bergère à Bobigny et la mise en chantier des espaces publics à Pantin.

L'Agglomération va aussi entamer l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale (SCOT), un document stratégique d'aménagement qui devra faire la charnière avec les autres documents régionaux et locaux. Un enjeu tout aussi stratégique pour le Plan local de déplacements qu'Est Ensemble élaborera aussi à partir de 2013.

Au 1er janvier 2013, Est Ensemble deviendra Autorité organisatrice de proximité pour les navettes de bus de Bondy, du Pré Saint-Gervais et des Lilas, un dossier travaillé en amont avec le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France). Cette nouvelle compétence vise à favoriser la mobilité des habitants et améliorer l'accessibilité des quartiers.

En février 2013, Est Ensemble engagera sa démarche d'élaboration du Plan local de déplacements. Le cahier des charges de l'étude a été élaboré en étroite collaboration avec les villes, la Région et le STIF pour un début d'étude prévu courant décembre 2013.

L'année 2013 sera également marquée par la concertation des grands projets de transports. Est Ensemble a ainsi participé aux rencontres voyageurs et réunion d'informations organisées par le STIF autour de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Au niveau du pont de Bondy la concertation avec le STIF, le conseil général et les communes va se poursuivre. À l'échelle du territoire de la Plaine de l'Ourcq, le pôle va mener des ateliers d'échange afin de contribuer à l'émergence d'une dynamique territoriale.

Le Pôle projet travaille actuellement à la rédaction de cahiers des charges de consultation opérateurs pour la réalisation des premiers lots de logements et d'équipements de l'Écoquartier de la gare de Pantin et de la ZAC les rives de l'Ourcq à Bondy dont les mises en chantier devraient débuter en 2015. Parallèlement, une consultation Aménageurs est en cours de préparation pour l'Écoquartier de la Gare de Pantin, en vue d'une négociation avec des candidats tout au long de l'année 2014 et une désignation en janvier 2015.

VICE-PRÉSIDENTS EN 2012 DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT : **GÉRARD COSME**
PUIS **GÉRARD SAVAT** (À PARTIR D'OCTOBRE)
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA MOBILITÉ URBAINE : **PHILIPPE GUGLIELMI**
DIRECTRICE : **HÉLÈNE PLANQUE**

Navette till'bus, Les Lilas.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

+ Le vote du 13 décembre 2011 a défini l'intérêt communautaire en matière de développement économique, à savoir toutes les actions de développement économique sauf le commerce de proximité et les marchés forains, ainsi que 2 équipements : la pépinière d'entreprises Atrium à Montreuil et la Maison Revel, centre de ressources des métiers d'art à Pantin.
En 2012, les transferts des personnels des services économiques n'ayant pas eu lieu, ce sont les services économiques des villes qui ont mené les principales actions de développement économique, au nom de la Communauté d'agglomération.

L'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Est Ensemble gère la pépinière d'entreprises Atrium qui a accueilli 10 nouvelles entreprises et assisté à 7 départs. Le nombre d'entreprises hébergées fin 2012 était de 24.

Les permanences d'aide à la création d'entreprises dans toutes les villes ont été maintenues, avec la reconduction des dispositifs existants : permanences d'EGEE, de la Boutique de gestion, de la CCIP, d'Initiative 93, d'ADAM Bondy..., et la mise en place d'une ADAM à Bobigny.

L'Agglomération participe au Fonds de prêts d'honneur Initiative 93 : 49 projets financés, ce qui représente 530 500 € de prêts d'honneur, 154 000 € de prêts NACRE et 140 emplois nouveaux.

150 visites d'entreprises du territoire ont été réalisées en 2012 afin de tisser des liens entre les acteurs économiques du territoire et l'Agglomération. Dans cet esprit, des chartes avec les entreprises ont été signées avec notamment BNP Paribas et Saint-Gobain Groupe Point P à Pantin.

Est Ensemble et la ville de Montreuil sont entréEs au capital de la SCIC Made in Montreuil qui gère un espace de coworking à destination des artisans du territoire.

UN SOUTIEN FORT À LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART

À travers son Pôle des métiers d'art, Est Ensemble et ses partenaires ont pour ambition de valoriser et développer l'artisanat d'art par la mise en place concrète de services personnalisés pour les professionnels du territoire.

La Maison Revel d'Est Ensemble, centre de ressources des métiers d'art, est dédiée à l'accompagnement et au soutien des artisans d'art et designers sur des questions de développement, de commercialisation et d'immobilier. 45 permanences sont tenues par la Boutique de Gestion pour suivre 15 artisans. La Maison Revel propose une offre de services variée : outils logistiques, expositions des créations des artisans, soutien à l'association Révélateur. Soutenue par Est Ensemble, cette association regroupe des artisans d'art situés à Pantin et s'inscrit dans une dynamique locale afin de promouvoir, valoriser et diffuser les savoir-faire auprès du grand public. Sept projets éducatifs ont été menés avec les artisans du pôle des métiers d'art de Pantin qui ont touché 200 enfants des écoles et centres de loisirs du quartier des Quatre-Chemins.

LES MANIFESTATIONS CONSACRÉES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI

Est Ensemble et les 9 villes de l'Agglomération organisent et soutiennent de nombreux événements à la fois pour les professionnels et le grand public.

Est Ensemble a organisé la Biennale déco & création d'art du 12 au 14 octobre : **4 500 visiteurs** dont 30 % de professionnels, **plus de 100 artisans-créateurs** rassemblés autour de 92 stands, des expositions, des rencontres, workshops et des conférences, permettent de découvrir l'excellence des métiers d'art et de la création de l'Est parisien et d'ailleurs.

D'autres initiatives liées aux métiers d'art se sont également déroulées au cours de l'année. Pour les Journées européennes des métiers d'art à Montreuil et Pantin du 30 mars au 1er avril, Est Ensemble encourage et coordonne l'ouverture des nombreux ateliers d'art du territoire et propose des initiatives à destination de la jeunesse. Autre rendez-vous, le circuit parisien des « Designers Days » s'est étendu à Pantin en 2012 du 31 mai au 4 juin.

Une plate-forme de recrutement a été organisée pour le quartier de la Mairie de Montreuil avec les équipes du développement économique et de l'emploi, permettant le recrutement de 85 personnes.

LES CHIFFRES CLÉS (données INSEE 2011)

28 398 ÉTABLISSEMENTS

153 751 EMPLOIS SALARIÉS

4 623 CRÉATIONS D'ENTREPRISES

LES ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO

MAISON REVEL À PANTIN
PÉPINIÈRE ATRIUM À MONTREUIL

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Des petits déjeuners avec les entreprises ont été organisés, entre 1 et 5 suivant les villes, et d'autres actions telles que des animations avec les salariés des entreprises lors de la pause méridienne.

Pour accompagner le financement, la création et la gestion de l'immobilier d'entreprise, Est Ensemble a participé en 2012 au Salon de l'immobilier d'entreprise au sein de l'espace de la Seine-Saint-Denis. À cette occasion, Est Ensemble a réalisé une plaquette de présentation des Zones d'aménagement concerté (ZAC) du territoire et une carte murale et organisé une conférence sur l'immobilier d'activités.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES INNOVANTES ET POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE

Créé en 2011, l'incubateur de projets innovants Bond'Innov, dont Est Ensemble est membre fondateur, a lancé 3 appels à projets en 2012, qui ont généré 42 candidatures. Cinq porteurs de projet ont été retenus et sont entrés en incubation en 2012 : 3 projets dans les biotechnologies, 1 projet lié à l'environnement et 1 projet lié à la nutrition. L'inauguration de l'incubateur a eu lieu le 25 septembre 2012.

Perspectives 2013

- Cité de l'Éco-Habiter à Pantin : Projet de création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises et centre ressources sur l'éco-construction à Pantin
- Le soutien à la filière image et jeu vidéo : Soutien de la CAEE à l'organisation d'un événement professionnel consacré au jeu vidéo indépendant : European Indie Game Days (EIGD) à Montreuil les 24 et 25 octobre 2013
- Le soutien à la filière santé et biotechnologies : Participation au cluster en cours de constitution CEVIBIO
- Le développement de l'Économie sociale et solidaire : des initiatives autour du mois de l'ESS en novembre 2013
- Le développement de l'artisanat d'art : Projet sur la place Séverine au Pré Saint-Gervais
- Mise en place d'une bourse des locaux communautaire pour faire bénéficier les porteurs de projet d'une offre plus large et plus diversifiée

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : **ALI ZAHI**
DIRECTRICE : **NATHALIE VERDEILLE**

EMPLOI, FORMATION, INSERTION

+ Bien que 2012 fut une année de préfiguration pour la Communauté d'agglomération, la question de l'accès à l'emploi des personnes durement touchées par le chômage – jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, personnes en situation de handicap – a constitué une de ses priorités au regard du contexte social et économique difficile. Cette politique publique est mise en œuvre par sa Direction de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

LES TRANSFERTS

Année de transition, 2012 a d'abord été celle de la préparation des transferts des agents des villes en charge des compétences désormais communautaires. Un diagnostic de l'existant, ville par ville, une trentaine d'entretiens – en premier lieu avec les agents concernés et leur hiérarchie – ont permis de préparer de façon collégiale le projet de direction ainsi que l'organigramme « cible » de sa direction.

Cette réflexion a été enrichie par des échanges réguliers avec les partenaires institutionnels (Pôle emploi, le Conseil général, le Conseil régional, Plaine Commune...) et associatifs (Fondation « Agir contre l'exclusion », Nos Quartiers ont des Talents, Alliance Ville Emploi...) afin de s'inscrire dans une réelle synergie et complémentarité. Ces contacts permettront également de poser les premiers jalons de nos futurs partenariats concrets.

Les trois Maisons de l'emploi du territoire communautaire (Bagnolet, Noisy-le-Sec, Pantin) ont été transférées. Ces structures constituent à la fois des guichets uniques d'accueil et d'orientation pour les habitants et des lieux d'échange et de coproduction d'actions territorialisées entre les acteurs qui y sont hébergés (Missions locales, Programme local pour l'insertion et l'emploi [PLIE], Projet de ville RSA) ou invités : Pôle emploi, associations. Elles ont pour mission d'anticiper et d'articuler l'offre et la demande d'emploi, d'informer, d'orienter et de faciliter l'accès et le retour à l'emploi, mais aussi d'aider les employeurs à recruter et faciliter la création et la reprise d'entreprises.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Pour autant, l'année 2012 fut également une année de mise en œuvre d'actions concrètes pour le territoire et ses habitants. En direction des usagers dans le champ de l'emploi, Est Ensemble assume un rôle de financeur de dispositifs.

La Direction de l'emploi, de l'insertion et de la formation a ainsi lancé un appel à iinitiatives doté de 100 000 € visant à soutenir des démarches innovantes, partenariales et soumises à l'évaluation. 12 projets ont ainsi été financés au bénéfice de 500 habitants.

De même, le volet emploi des CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale) transféré à l'Agglomération a permis de soutenir 59 projets à hauteur de 403 000 € cofinancés avec l'État.

Est Ensemble joue également un rôle de soutien aux manifestations pour l'emploi dans les villes (Forum de l'emploi à Pantin et à Bondy, « matins – ou café – de l'emploi » durant lesquels des associations, entreprises et personnes publiques se rencontrent sur des thèmes précis, rendez-vous thématiques à destination des demandeurs d'emploi, etc.).

2012 a également permis d'inscrire au niveau communautaire des partenariats avec des réseaux ou des structures intervenant dans le domaine de l'emploi (Club Face, Inser'éco 93, Le Relais...).

LA COORDINATION DES ACTIONS ET ACTEURS

Dans le même souci de faire d'Est Ensemble un acteur mais également un facilitateur de l'action publique, la DEFI coordonne la mise en place du futur Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) communautaire par le rapprochement des PLIE Initiative Emploi et PLIE Mode d'Emploi. Ces structures aident les personnes en difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail. Les PLIE coordonnent et mobilisent localement différents acteurs et proposent à leurs bénéficiaires des prestations gratuites (parcours d'insertion individualisés comprenant des actions d'accueil, d'accompagnement social, d'orientation, de formation). L'objectif est bien évidemment de couvrir l'ensemble du territoire communautaire au début de la prochaine programmation européenne du Fonds social européen (FSE) qui commencera courant 2014 pour six ans.

L'Agglomération rassemble également un comité de pilotage, composé d'acteurs de l'emploi et d'élus des villes. Ce comité est un temps fort de réflexion collective sur les politiques publiques communautaires. À ce temps s'ajoutent les réunions thématiques et les échanges permanents que permettent les Maisons de l'emploi.

Perspectives 2013

Élaboration du « Pacte pour le développement du territoire » en partenariat avec la Région Île-de-France et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Il donnera à l'Agglomération des objectifs stratégiques en matière d'emploi, d'insertion de formation, de développement économique, de recherche et d'innovation sur 3 ans.

Équipements « Agglo »

Maisons de l'emploi de Bagnolet, Noisy-le-Sec, Pantin.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION : **SYLVIE BADOUX**
DIRECTEUR : **BRICE DE LA METTRIE**

PLANIFICATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

✚ La Communauté d'agglomération Est Ensemble s'est dotée d'objectifs ambitieux pour son territoire en matière d'habitat et de logement. Pour y répondre, Est Ensemble a lancé en 2012 la construction d'une politique communautaire de l'habitat pour lutter contre l'habitat indigne et développer l'offre de logements.

2012 a été l'année de préfiguration du Programme local de l'habitat, outil stratégique de l'action de l'Agglomération, avec l'élaboration du cahier des charges. Le Programme local de l'habitat est une des pierres angulaires du projet de territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble car il devra répondre à de nombreux enjeux qui conditionnent son devenir, notamment le manque de logements et la résorption de l'habitat indigne. Ce programme devra s'articuler avec la politique d'aménagement et de développement d'Est Ensemble.

Le PLH n'est pas seulement le document cadre de l'habitat de l'intercommunalité, qui serait une base de connaissances communes de tous les projets de chacune des 9 communes, c'est aussi et surtout un outil stratégique de la politique de l'habitat de l'ensemble du territoire décliné en actions programmatiques, pour les six prochaines années.

L'enjeu est, par une appropriation partagée de chacune des phases de l'élaboration du PLH, d'impulser la politique de l'habitat de la communauté d'agglomération. Il n'est cependant pas question de gommer les identités communales ni d'ignorer les atouts des territoires composant l'agglomération, il s'agit de les prendre en compte, de s'appuyer sur les expériences réussies de chacune et de chercher, à partir des complexités territoriales de l'existant, des potentialités et des projets futurs, l'identité « habitat » d'Est Ensemble. C'est sur ce consensus identitaire que peut se bâtir la politique de l'habitat de l'agglomération, socle du PLH.

Le cahier des charges du PLH a été élaboré en ce sens, en faisant du volet foncier un lot à part entière, cofinancé par l'EPFIF et copiloté en lien étroit avec la direction de l'aménagement.

Avant que le marché ne soit lancé, le cahier des charges a été soumis à la validation des villes et leurs corrections intégrées.

Par ailleurs, l'étude menée sur les moyens des bailleurs, initiée en 2011, s'est poursuivie pour s'achever en juin 2013. Il s'agit, après une étude de diagnostic de chacun des offices HLM communaux, les OPH de Bagnolet, Bondy, Bobigny, Montreuil, Pantin et Romainville et de Noisy-le-Sec Habitat, de rechercher les pistes de coopération entre eux. Le projet de coopération définit les modalités d'intervention nouvelles permettant de pérenniser et accroître la capacité des maîtres d'ouvrage publics locaux, de leur permettre de bénéficier des économies d'échelle par la rationalisation et la mutualisation de certaines de leurs activités, tout en leur permettant de conserver leur entière souveraineté de gestion sur leur territoire.

Dans un premier temps, la traduction concrète de cette étude se traduira par l'élaboration d'une charte de partenariat entre les bailleurs.

HABITAT INDIGNE ET HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ

Selon la définition communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat, Est Ensemble porte désormais l'ensemble des dispositifs de traitement de l'habitat ancien dégradé et des copropriétés en difficulté dès lors qu'un partenariat financier est contracté avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a repris et poursuivi des opérations préalablement engagées par les communes.

Ainsi à Pantin, les deux OPAH, lancées en 2007 pour une durée de 5 ans, visaient 65 immeubles (soit 1 060 logements) sur le périmètre Centre Sud et 28 immeubles (soit 492 logements) sur le quartier des Quatre Chemins. Ces deux opérations se sont achevées en mai 2012.

Ces opérations ont permis le redressement de la gestion d'une majeure partie des copropriétés ciblées et la réhabilitation des parties communes de 49 copropriétés (soit 1 210 logements), ainsi que la réalisation de travaux en parties privatives dans 182 logements.

Au total, 3,9 millions d'euros de subventions ont été attribués aux propriétaires pour la réalisation de 13 millions d'euros de travaux. Au cours de ces OPAH, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a attribué 722 107 euros de subventions aux propriétaires dans le cadre du FIQ (Fonds d'intervention de quartier).

Une prolongation d'un an des opérations (mai 2012 - mai 2013) a été mise en place pour 13 copropriétés qui nécessitaient un supplément de suivi pour concrétiser leurs projets de réhabilitation.

Cette année de prolongation, aujourd'hui achevée, permettra la réalisation de 5 millions d'euros de travaux supplémentaires, pour la réhabilitation des parties communes de 12 des 13 immeubles visés.

À Montreuil, le Plan de sauvegarde de la copropriété du 12, rue Marcel Sembat est entré dans sa dernière année et est clôturé à la mi-2013.

À Bondy, le Plan de sauvegarde La Bruyère mis en œuvre par un arrêté préfectoral du 10 août 2009 a été poursuivi. Concernant 176 logements, cette opération a pour objectifs de redresser financièrement la copropriété et de réaliser les travaux nécessaires à la conservation du bâti tout en assurant un accompagnement social des familles.

Deux programmes de travaux ont été élaborés dans le cadre du plan de sauvegarde :

- Les travaux d'urgence : Ces travaux s'élèvent à 741 205 € ; la première phase de ces travaux (remplacement des ascenseurs) a été achevée en avril 2012.
- Les travaux de réhabilitation globale : Ils s'élèvent à 1 490 223 € et permettront un gain d'énergie de 26 % (débutés en 2013 et à poursuivre par phases tout au long du plan de sauvegarde).

La Communauté d'agglomération Est Ensemble a également engagé ou préparé la mise en œuvre de nouvelles opérations :

En novembre 2012, deux nouvelles conventions d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat ont notamment été signées avec le Préfet, délégué de l'ANAH dans le Département :

Une OPAH copropriétés dégradées sur le territoire de Bobigny : Cette opération cible 13 copropriétés regroupant 394 logements appartenant pour la plupart à des propriétaires bailleurs (63 %).

Une OPAH concernera les copropriétés du Pré Saint-Gervais : Cette opération cible 10 copropriétés regroupant 267 logements appartenant pour la grande majorité à des propriétaires bailleurs (79 %). Les immeubles concernés ont tous été construits avant 1949 et souffrent d'un besoin de travaux importants.

Ces deux opérations d'une durée de 5 ans ont pour objet le redressement de la gestion et la réhabilitation des parties communes et privatives. Elles devront permettre de traiter les situations d'habitat indigne repérées. Une attention particulière sera portée à la lutte contre la précarité énergétique et au maintien de l'occupation sociale de ces logements.

Sur les Territoires de Montreuil et Bagnolet, la Convention ANRU sur le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) portant sur le quartier des Coutures à Bagnolet et le Bas Montreuil a été élaborée courant 2012 et signée le 5 février 2013.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la Ville de Montreuil sont entrées en octobre 2012 au capital de la Société de requalification des quartiers anciens dégradés (SOREQA), société publique locale d'aménagement spécialisée dans le traitement des quartiers anciens. Cette entrée au capital a permis à Est Ensemble de missionner la SOREQA début 2013 pour conduire les études préopérationnelles sur le PNRQAD à Montreuil.

Dans le cadre du PNRQAD, des études de définition ont par ailleurs été menées par le PACT-ARIM à Montreuil et Bagnolet en vue de la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) intercommunale sur le quartier des Coutures-Bas Montreuil.

La création du fond d'aides à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP)

Pour accompagner la démarche d'aide à la requalification durable du bâti initiée par les OPAH, la Communauté d'agglomération s'est dotée fin 2012 d'un Fonds d'aides à l'amélioration de l'habitat. Celui-ci vise à participer financièrement aux travaux engagés par les copropriétés et les copropriétaires, que ce soit dans leurs logements ou les parties communes. Sont particulièrement ciblés par ce Fonds de subventions les travaux d'amélioration de l'habitat, les travaux de requalification d'immeubles ou de logements très dégradés voire indignes et les travaux d'amélioration des performances énergétiques. Une enveloppe financière est allouée par la Communauté d'agglomération pour chaque OPAH.

Pour les 2 OPAH lancées en 2012 (Bobigny et Le Pré Saint-Gervais), ce sont 903 189 € qui pourront bénéficier à 661 logements sur les 5 ans que durent ces opérations.

Pour les deux OPAH à venir (Noisy-le-Sec et Romainville), une enveloppe de 900 000 € sur 5 ans pourra bénéficier aux 294 logements des copropriétés ciblées pour ces opérations, dans le cadre du Fonds d'aides à l'amélioration de l'habitat.

Perspectives 2013

L'élaboration du PLH

Le lancement du PLH est prévu au printemps 2013. Ce dernier se décompose en trois phases : une phase de diagnostic, une phase d'orientations, puis la phase de construction des actions. L'approbation en conseil communautaire du projet PLH est prévue au premier conseil de l'année 2015.

Les actions sur l'habitat privé

Sur le territoire du Pré Saint-Gervais, une concession d'aménagement sera signée en 2013, pour une durée prévisionnelle de 6 ans. Elle permettra le traitement de cinq îlots d'habitat indigne en diffus. Après relogement des occupants, sept immeubles d'habitat privé regroupant près de 90 logements devront être acquis puis démolis pour laisser place à la construction d'immeubles de logements sociaux principalement (estimation de 78 logements reconstruits).

Sur le territoire de Pantin, une subvention de l'ANAH d'un montant de 975 090 € à la Communauté d'agglomération Est Ensemble a été notifiée le 12 novembre 2012 pour la mise en œuvre d'une opération de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) à l'angle de la rue Franklin et de la rue du Pré Saint-Gervais à Pantin. Cette opération, concernant la démolition de 25 logements insalubres et la reconstruction d'une vingtaine de logements locatifs sociaux, sera lancée en septembre 2013.

Sur le territoire de Montreuil, l'objectif est de valider d'ici à fin 2013 le traité de concession avec la SOREQA portant sur la ZAC de la Fraternité et incluant la conduite de l'OPAH.

Sur les territoires de Noisy-le-Sec et à Romainville, deux nouvelles OPAH copropriétés dégradées démarreront en 2013 et concerneront respectivement 8 et 23 copropriétés.

Le FAAHP

En 2013, une réflexion sera également menée par la DHRU pour faire évoluer le règlement du FAAHP afin de s'adapter aux particularités et enjeux des prochaines opérations en matière d'habitat privé pouvant bénéficier de ses aides.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'HABITAT : **JACQUES CHAMPION**
CONSEILLER DÉLÉGUÉ À L'HABITAT INDIGNE : **ALAIN PERIES**
DIRECTRICE : **ÉLISE PRUD'HOMME**

COHÉSION SOCIALE

+ La Communauté d'agglomération assure la gestion d'une Maison de justice et du droit et de sept points d'accès au droit pour renforcer l'accès au droit de toutes les populations du territoire.
Est Ensemble organise des permanences d'aide à l'accès au droit dans 8 lieux répartis sur le territoire, au plus proche des habitants. En 2012, près de 8 200 personnes ont bénéficié d'un entretien avec un professionnel du droit (avocat, juriste spécialisé, médiateur familial, écrivain public).

Ces permanences sont ouvertes à tous. Elles sont gratuites et confidentielles.

Quinze types de permanences différents ont été proposés aux usagers en 2012. Pour assurer la tenue de ces permanences, Est Ensemble a noué un partenariat avec de nombreux organismes, et notamment avec le Conseil départemental de l'accès au droit, SOS victimes 93 (aide aux victimes), l'Ordre des avocats du barreau de la Seine-Saint-Denis, le Défenseur des droits, l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs (droit de la consommation et du surendettement), la Cimade (droit des étrangers), le CIDFF 93 (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles), l'ADIL 93 (Agence départementale d'information sur le logement), ISM interprétariat (permanences d'écrivain public), AADEF Médiation Enfance-Famille (médiation familiale).

En octobre 2012, l'exécutif de la Communauté d'agglomération a défini un plan d'action en matière d'accès au droit, visant à mieux faire connaître ces structures et à adapter les permanences proposées aux besoins des usagers.

Perspectives 2013

2013 sera l'année du transfert des agents municipaux chargés de l'accès au droit à la Communauté d'agglomération. Un plan de communication sera mis en place afin de mieux faire connaître les permanences. Un travail en réseau et une adaptation des permanences, si nécessaire, seront mis en place afin de mieux couvrir les besoins des habitants.

- Le travail de construction de la politique d'action sociale pour Est Ensemble se poursuivra en 2013. Est Ensemble contribuera à l'analyse des besoins sociaux de la population, en particulier dans le domaine du soutien aux personnes âgées.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE DE LA VILLE : **DANIEL BERNARD**
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ACTION SOCIALE : **SALOMON ILLOUZ**
DIRECTEUR : **ADRIEN BRUN**

LES ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE PANTIN
POINTS D'ACCÈS AU DROIT
DE BOBIGNY, BONDY, LES LILAS, LE PRÉ SAINT-GERVAIS, MONTREUIL (centre-ville et mairie annexe des Blancs Vilains), NOISY-LE-SEC

03

DIFFUSER LA CULTURE ET LES SAVOIRS

CULTURE

+ Forte d'une densité d'équipements culturels transférés, Est Ensemble a travaillé en 2012 à la préparation des transferts des personnels de ces équipements et a entamé les premiers chantiers d'une politique communautaire de services et de mise en réseau.

Création d'une direction Culture au 1er octobre 2012. Un travail de prise de contact avec les directeurs d'équipement et les équipes a été mené afin de préparer les transferts de personnels mais également avec les directeurs généraux adjoints des villes, les directeurs de la culture. Se sont ensuivis la rédaction d'une feuille de route et un travail important au niveau de la CLECT s'agissant des équipements transférés (bibliothèques, conservatoires, cinémas). Les arbitrages budgétaires ont tranché en faveur d'un budget constant pour les équipements.

Un travail sur l'harmonisation des tarifs de cinéma, sur la mission de la direction de la culture, sur la définition des critères pour les manifestations d'intérêt communautaire et sur une charte de gouvernance a été mené.

Une subvention de 100 000 € a été attribuée au Salon du livre et de la presse jeunesse qui s'est déroulé à Montreuil du 28 novembre au 3 décembre pour sa 28e édition. Un rendez-vous grand public mais aussi carrefour de tous les professionnels du secteur qui accueille chaque année près de 150 000 visiteurs.

Un travail autour de la réhabilitation de la MC 93 Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis est en cours en partenariat avec la ville de Bobigny.

Perspectives 2013

Les équipes des bibliothèques, des établissements d'enseignement artistique des cinémas sont transférées.

Un projet de réhabilitation et de reconstruction pour le conservatoire de Romainville est à l'étude. La programmation du conservatoire de Pantin ainsi que la réalisation d'un conservatoire à Noisy-le-Sec également. Par ailleurs, la livraison de l'auditorium de Bondy est prévue pour la fin de l'année.

Un partenariat va être initié avec le ministère de la Culture et le Conseil général de Seine-Saint-Denis afin d'établir un diagnostic du territoire pour la construction d'un projet de développement (projet d'établissement, schéma de développement pour la lecture publique, le cinéma public et l'enseignement artistique...).

Un plan pluriannuel d'investissement va être mis en place dans ce cadre et un diagnostic plus approfondi de certains bâtiments sera entrepris.

2013 sera également l'année pour démarrer la valorisation de l'activité des équipements et l'élargissement des publics. L'harmonisation des tarifs de cinéma et le lancement d'une carte d'abonnement en septembre 2013 font partie des premières actions tendant vers ces objectifs.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA CULTURE : **PATRICK SOLLIER**
DIRECTEUR : **ROBI RHEBERGEN**

Musiciens d'Orch'Est Ensemble.

Le futur auditorium Angèle et Roger Tribouilloy, Bondy.

ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO

BIBLIOTHÈQUE DENIS-DIDEROT À BONDY,

BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX AUX LILAS,

BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS-MITTERRAND AU PRÉ SAINT-GERVAIS,

BIBLIOTHÈQUE ROBERT-DESNOS À MONTREUIL **ET SES TROIS BIBLIOTHÈQUES DE QUARTIER,**

BIBLIOTHÈQUE ELSA-TRIOLET À PANTIN **ET SES DEUX ANNEXES.**

CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT COMMUNAL À BAGNOLET, BONDY, LES LILAS, NOISY-LE-SEC,

CONSERVATOIRES À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL À MONTREUIL, PANTIN, ROMAINVILLE,

ÉCOLE DE MUSIQUE DU PRÉ SAINT-GERVAIS **ET AUDITORIUM** À BONDY.

CIN'HOCHE À BAGNOLET,

MAGIC CINÉMA À BOBIGNY,

CINÉMA ANDRÉ-MALRAUX À BONDY,

CINÉMA LE GARDE-CHASSE AUX LILAS,

CINÉMA LE MÉLIÈS À MONTREUIL,

CINÉ 104 À PANTIN,

CINÉMA LE TRIANON À ROMAINVILLE / NOISY-LE-SEC.

SPORTS

+ En matière sportive, l'Agglomération doit permettre une mise en cohérence des politiques des villes et une amélioration de la qualité de l'offre à l'échelle du territoire. Des projets sur la natation et l'accessibilité aux piscines ont été mis en œuvre en 2012 dans cette perspective par la direction des Sports.

La direction a procédé à un état des lieux des piscines. Des temps de rencontres avec tous les agents qui interviennent dans ces équipements ont été organisés dans l'optique de la préfiguration des transferts de personnel. Un projet de direction intégrant les 150 agents des 11 piscines des 9 villes a été rédigé.

La Communauté d'agglomération a également lancé le Pass Agglo disponible au mois de novembre 2012, un sésame gratuit à destination des nageurs du territoire qui leur offre des tarifs « habitant d'Est Ensemble » uniques et avantageux dans chacune des piscines du territoire.

La maîtrise de la natation sur le territoire est un marqueur social fort. En réponse à ce constat, Est Ensemble a mené un travail en étroite concertation avec l'Éducation nationale pour aboutir à l'élaboration d'un projet pédagogique d'enseignement de la natation renouvelé. Ce projet de « savoir nager » doit offrir aux élèves des écoles primaires de l'Agglomération un apprentissage de la nage dans de meilleures conditions.

Des projets d'amélioration des équipements sont en parallèle menés. Concernant le patrimoine des équipements, leur extension, leur rénovation ou encore la construction de nouveaux bassins, ces projets sont menés en collaboration avec la direction des Bâtiments : extension-rénovation de la piscine de Pantin, réalisation de la piscine écologique de Montreuil, études sur le diagnostic fonctionnel et techniques des piscines de Bondy et Noisy-le-Sec notamment.

Perspectives 2013

Des travaux de rénovation de la piscine de Noisy-le-Sec sont entrepris notamment au niveau de la filtration et du plafond. Des marchés concernant les dotations vestimentaires, les produits chlorés et les produits d'entretien spécifiques aux piscines sont en cours de rédaction.

Un schéma directeur des piscines incluant l'analyse des besoins du territoire ainsi que les perspectives à long terme va être élaboré et sera cofinancé par la Région Île-de-France.

Des conventions avec les clubs utilisateurs des piscines avec mise à disposition de créneaux horaires ont été formalisées.

Soutien à des manifestations sportives à rayonnement intercommunal du territoire telles que le meeting d'athlétisme à Montreuil.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS : **MOUNA VIPREY**
DIRECTEUR : **ZOUBIR KETFI**

ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLO

PISCINE LES MALASSIS À BAGNOLET

CENTRE NAUTIQUE JACQUES-BREL À BOBIGNY

PISCINES MICHEL-BEAUFORT ET TOURNESOL À BONDY

PISCINE RAYMOND-MULINGHAUSEN AUX LILAS

PISCINE FERNAND-BLANLUET AU PRÉ SAINT-GERVAIS

STADE NAUTIQUE MAURICE-THOREZ À MONTREUIL

PISCINE ÉDOUARD-HERRIOT À NOISY-LE-SEC

PISCINES LECLERC ET M.-BAQUET À PANTIN

PISCINE JEAN-GUIMIER À ROMAINVILLE

EN PROJET : PISCINE ÉCOLOGIQUE À MONTREUIL

COMMUNICATION

+ Au cours de l'année 2012, la direction a poursuivi le déploiement des supports de communication print et multimédia. Un travail de recensement des besoins en communication a été mené auprès des directions opérationnelles et des campagnes ont été lancées.

Lancé en juin 2011, le magazine bimestriel de l'Agglo a vu sa formule et son rubriquage affinés. Un système de photos de couverture mettant à l'honneur les habitants du territoire a été mis en place. Un numéro spécial bilan 2012 a été édité à l'automne.

Présenté en janvier, à l'occasion des vœux 2012, le site Internet www.est-ensemble.fr a été lancé. Il a été conçu de manière intuitive et simple avec une volonté d'ergonomie afin de faciliter l'accès à l'information notamment sur les compétences et les services offerts aux habitants. Il est interactif grâce à la possibilité de commenter les pages et actualités. Une rubrique « Le saviez-vous ? » donne des informations ludiques et décalées sur le territoire. Une place importante est accordée aux actualités des villes, de l'Agglo et du territoire en donnant un large espace à l'image. L'agenda des actualités culturelles, sportives et loisir des villes y est repris.

Est Ensemble a également trouvé sa place sur les réseaux sociaux avec une page Facebook (750 abonnés) et le compte Twitter d'Est Ensemble (940 followers) animé entre autres par quelques livetweets événementiels notamment lors du Conseil communautaire du 16 octobre à l'occasion de l'élection du président Gérard Cosme. [Données statistiques au 31 décembre 2012.]

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION LIÉS AUX COMPÉTENCES

Afin que l'Agglomération soit identifiée en tant qu'interlocuteur en matière de collecte des déchets, une campagne informative multi-supports a été conçue et diffusée : Mémo-tris, sacs de prétri, supports de communication pour les déchèteries fixes et mobiles, magnet n° Vert « Info déchets », plaquette redevance spéciale et marquage des camions bennes.

Parmi les premières compétences transférées, la gestion de l'eau et l'assainissement ont nécessité la création d'une signalétique pour ces chantiers ainsi qu'une campagne de communication sur le numéro Vert « Infos assainissement ».

Afin de valoriser l'action du Conseil de développement et de lui donner une identité, nous avons créé un dépliant de présentation de cette instance de démocratie participative. Un logo ainsi qu'un principe graphique ont également été conçus.

Premier cinéma transféré au sein de la Communauté d'agglomération, le Trianon a bénéficié d'une refonte complète de sa charte graphique.

Une campagne de communication a été réalisée à l'occasion du lancement du Pass Agglo et de l'harmonisation des tarifs dans les piscines.

Afin de rendre l'action de l'Agglomération cohérente et visible en termes d'aménagement urbain sur le territoire, une identité graphique pour les supports des ZAC transférées à Est Ensemble a été conçue. Une démarche similaire a été entreprise pour la direction de l'Habitat concernant les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elle a été déployée sur celle du Pré Saint-Gervais.

ÉVÉNEMENTIELS

La direction de la Communication a conçu et organisé la cérémonie des vœux 2012 de l'Agglomération.

Avec la direction des Sports, une initiative « l'Agglo comme sur des roulettes » a été organisée le 31 mars 2012. Il s'agissait d'un concept de randonnée découverte pour les vélos et rollers partant des 9 villes de l'agglomération et convergeant vers un point d'arrivée unique à l'Hôtel d'agglomération. L'ensemble des supports de communication ainsi que les goodies pour les participants ont été réalisés par la communication. Une exposition de 18 photos grand format consacrée aux sportifs du territoire était proposée à l'arrivée ainsi que des visites de la salle du Conseil communautaire guidées par des agents de l'Agglomération et des membres du Conseil de développement.

À l'occasion de la manifestation l'Ourcq vert et bleu organisée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, et la présence d'Est Ensemble via la direction de l'Eau et de l'Assainissement, la communication a conçu et réalisé une exposition pédagogique sur l'assainissement ainsi qu'un sol plastique présentant le réseau sur une photo aérienne grand format.

En lien avec la direction du Développement économique, la communication a participé à la conception graphique du stand partagé avec le Conseil général et plusieurs villes du département. Un document valorisant les atouts économiques du territoire et les opérations d'aménagement a également été conçu à cette occasion.

POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA COMMUNICATION INTERNE

En collaboration avec la direction des Ressources humaines, la direction a collaboré étroitement à la mise en place des outils de communication interne : réalisation et mise en ligne des annonces d'offres d'emploi, rédaction d'un guide d'utilisation de la charte graphique d'Est Ensemble en direction des agents, élaboration de la maquette et de la charte graphique du journal interne *Fil rouge*, marquage du centre technique de Bobigny.

AUTRE PROJET

Sur le dossier de l'usine de méthanisation de Romainville, la direction a accompagné l'audit indépendant avec la conception, réalisation et animation du blog www.audit-methanisation-romainville.fr.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À LA COMMUNICATION : **NATHALIE BERLU**
DIRECTRICE : **VALÉRIE DUVERGER NEDELLEC**

AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

+ La Communauté d'agglomération s'est engagée tout au long de l'année 2012 dans la préparation de la prochaine programmation de fonds européens.

Elle a ainsi participé activement à la concertation organisée en Île-de-France pour la préparation des futurs programmes de financements européens.

Présentée en bureau communautaire le 11 juillet, puis en conseil le 11 décembre, la contribution d'Est Ensemble au diagnostic territorial de la région Île-de-France pour la préparation des programmes européens 2014-2020 a permis de positionner l'Agglomération comme un territoire capable de mobiliser les outils politiques et financiers que l'Union européenne met à disposition des territoires dans le cadre de la politique européenne de cohésion.

L'élaboration de cette contribution s'est accompagnée également d'une participation active de l'Agglomération aux réunions de concertation organisées par l'État et la Région Île-de-France et d'une rencontre entre la vice-présidente déléguée aux affaires européennes avec son homologue du Conseil régional, M. Roberto Romero, en novembre 2012.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES EUROPÉENNES ET À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : **ANNE-MARIE HEUGAS**

04

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

+ Les objectifs qui guident l'Agglomération en matière de gestion des déchets sur son territoire ont été fixés au mois d'avril 2011 : garantir un niveau de service au moins équivalent à celui mis en œuvre par les communes, accentuer la lutte contre les dépôts sauvages, développer la prévention et la réduction des déchets, améliorer le tri et la valorisation des déchets, maîtriser les coûts et harmoniser le parc conteneurs.

Les missions proposées par l'Agglomération pour atteindre ces objectifs sont :

- Conserver le niveau de prestation actuel, en terme de fréquence de passage ; la présence humaine au niveau du terrain (maintien, voire renforcement des régies chargées des ramassages des tas sauvages) ;
- Développer de nouveaux services à la population (déchèteries mobiles, recherche d'emplacements pour des déchèteries fixes, recycleries)
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan local de prévention des déchets, et renforcer les actions de communication et de sensibilisation au geste de tri ;
- Maîtriser les coûts, avec la recherche de partenaires financiers, la mise en place progressive de la Redevance spéciale et l'étude d'une tarification incitative ;
- Étudier à moyen terme l'adéquation entre besoins et niveaux de service.

DÉCHETS QUOTIDIENS

Sur l'année 2012, chaque ville conserve encore son mode de fonctionnement initial. L'harmonisation des modalités de collecte est programmée dans le cadre de tranches conditionnelles du marché conclu avec nos prestataires de collecte.

Les différents contrats concernant la fourniture et la maintenance des bacs à roulettes et des conteneurs étant arrivés à échéance, un nouveau marché composé de 2 lots a été lancé en 2011. Cette action a également permis de programmer l'harmonisation de la signalétique des bacs sur l'ensemble du territoire durant l'année 2012.

L'harmonisation des nouveaux codes couleurs est envisagée dans le cadre d'un vaste programme de renouvellement qui pourrait s'étaler sur 3 ans.

DÉCHETS OCCASIONNELS

Les déchets occasionnels concernent les déchets végétaux et les déchets encombrants. La collecte des végétaux concerne quasi exclusivement les quartiers pavillonnaires de certaines villes de l'Agglomération. C'est une collecte majoritairement saisonnière et, la plupart du temps, elle est interrompue durant les mois d'hiver.

La collecte des encombrants se fait en benne compactrice, à l'exception de la collecte des encombrants sur appel à Montreuil, où les véhicules ne compactent pas les déchets. Cela permet de les transporter jusqu'à la déchèterie, où ils sont déposés et triés en fonction de leur nature, pour faciliter leur valorisation.

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les déchets ménagers spéciaux, également appelés déchets dangereux des ménages ou déchets diffus spécifiques, sont, par exemple, les acides ou les bases, les batteries, les lubrifiants moteurs, les aérosols, les restes de produits phytosanitaires...

Ils sont collectés soit au sein des déchèteries (cf. infra), soit en apport volontaire auprès d'un camion présent sur différents points du territoire, notamment certains jours de marché.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire sont principalement destinés aux habitats collectifs et reposent sur le volontariat des citoyens pour y déposer les emballages, le verre et les ordures ménagères résiduelles. À l'échelle de notre agglomération, plusieurs types de PAV sont implantés : enterrés, semi-enterrés, aériens et par aspiration pneumatique.

La collecte en apport volontaire permet d'optimiser les coûts et de fournir un service plus pratique et agréable pour l'usager. Quant aux conteneurs enterrés lorsque le génie civil le permet, ils possèdent l'avantage de réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles.

De nouvelles installations peuvent être l'aboutissement de différentes démarches :

- Densifier le réseau de collecte ou desservir de nouveaux quartiers à l'initiative d'Est Ensemble, des communes ou des grands bailleurs implantés sur le territoire
- Remplacement par du matériel neuf
- Transformation de PAV aériens en PAV enterrés
- Passage d'une collecte en bacs à une collecte en PAV enterrés
- Mise en place d'une collecte en PAV enterrés sur des résidences neuves.

Pour l'ensemble de ces opérations, la Communauté d'agglomération accompagne la ville ou le bailleur / promoteur lors de quatre phases successives :

- La détermination des besoins et la validation technique du projet ;
- La fourniture du matériel ;
- L'accompagnement technique lors des travaux de génie civil ;
- La mise en service du matériel avec campagne d'information et de sensibilisation des usagers.

En 2012, 6 projets d'implantations comptant au total 67 PAV enterrés ont été réalisés.

À Romainville, des PAV desservis en collecte par aspiration pneumatique sont implantés, ils présentent une 1re expérimentation en Île-de-France. La collecte pneumatique consiste à acheminer les déchets ménagers, par voie souterraine, depuis des bornes de collecte fixes vers une unité de compaction. Un camion transporte ensuite les déchets compactés jusqu'à leur filière de traitement. Cette nouvelle technologie possède plusieurs avantages : les poubelles ne débordent plus, les bornes sont vidées automatiquement quand elles sont pleines, cela réduit les problèmes d'odeurs et les nuisances liées aux passages des camions bennes. Le nombre de logements desservis par cette collecte est estimé à 2 450, pour un tonnage annuel estimé à 1 970 t. Le réseau comporte 123 bornes de collecte (66 OM et 57 MMP) pour 4 001 mètres linéaires de tuyaux cumulés.

DÉCHÈTERIES FIXES

Deux déchèteries fixes, à Montreuil et à Bondy, sont mises à la disposition des particuliers par l'Agglomération. Les déchets encombrants qui arrivent en déchèterie sont triés pour être orientés vers des filières spécifiques. Certains matériaux (bois, ferrailles, déchets végétaux) sont extraits pour être valorisés alors que les déchets ultimes sont broyés et enfouis.

Par ailleurs, le SYCTOM dispose également d'une déchèterie pour les particuliers, située à Romainville. L'accès à cette déchèterie est autorisé aux particuliers des communes adhérentes du SYCTOM, interdit aux professionnels, artisans et commerçants.

EN 2012, 6 PROJETS D'IMPLANTATIONS COMPTANT AU TOTAL 67 PAV ENTERRÉS ONT ÉTÉ RÉALISÉS.

À Romainville, des PAV desservis en collecte par aspiration pneumatique sont implantés, ils présentent une 1re expérimentation en Île-de-France. La collecte pneumatique consiste à acheminer les déchets ménagers, par voie souterraine,

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile est un service de proximité assuré par Est Ensemble en partenariat en 2012 avec les villes de Montreuil et du Pré Saint-Gervais. La collecte des déchets se fait au sein même des quartiers ciblés. Le but est de permettre aux habitants de déposer déchets encombrants, dangereux, de les trier à la source et de récupérer certains objets pour une nouvelle utilisation. La déchèterie mobile se compose d'un espace d'accueil, de plusieurs bennes pour les déchets volumineux, de box pour le petit électroménager, d'un espace réservé pour le grand électroménager, de conteneurs pour les déchets toxiques et les grands cartons, et d'un espace recyclerie. Présents tout au long de cette action, les agents d'Est Ensemble expliquent les gestes à adopter pour produire moins de déchets et les consignes à suivre pour trier de manière plus efficace.

Bilan des tonnages et ratios (kg/hab.)

FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS	UNITÉ	TONNAGES ANNUELS 2012 (T)	KG/ HAB.	KG/ HAB.	93 2010[1] (KG/ HAB.)	IDF 2010[1] (KG/ HAB.)	FRANCE 2009[1] (KG/ HAB.)
Ordures							
ménagères							
résiduelles	Sud	38 514,4 t	278,6	321,67	324	311	298
	Nord-Ouest	52 900,1 t	372,0				
	Centre-Est	37 192,4 t	311,6				
Multi-matériaux							
papier	Sud	3 121,6 t	22,6	21,10	22	32	46
	Nord-Ouest	3 022,0 t	21,3				
	Centre-Est	2 290,7 t	19,2				
Emballages en verre recyclable	Sud	1 708,4 t	12,4	9,91	11	20	29
	Nord-Ouest	1 162,2 t	8,2				
	Centre-Est	1 089,8 t	9,1				
Encombrants et dépôts sauvages	-	20 312,4 t	50,80	28	28	12	
Dépôts diffus spécifiques	-	116,0 t	0,29	-	-	-	
Déchets verts hors déchèterie	-	1 150,0 t	2,88	7	20	18	
Déchèterie[2]	-	12 458,6 t	78,89	67	60	184	

(1) Basé sur le tableau de bord des déchets franciliens 2012 de l'ORDIF
(2) Tonnages pour les villes de Bondy et Montreuil

Les ratios de collecte des ordures ménagères diffèrent considérablement entre les unités. Ces différences peuvent s'expliquer par des moyens de prévention et valorisation différents avant la création d'Est Ensemble. Un deuxième élément peut aussi expliquer ces disparités, la collecte des déchets d'activités économiques est effectuée avec celle des ordures ménagères sur certaines communes.

Le ratio de la collecte sélective (MMP) et de la collecte du verre (EVR) est au niveau de la moyenne du département mais bien en deçà des performances nationales et de l'Île de France. La typologie de l'habitat explique en partie ce ratio avec un taux d'habitat vertical de 80 %.

TÉLÉACCUEIL

La cellule téléaccueil, une plate-forme téléphonique pour répondre au numéro Vert Info-Déchet, a été mise en place à partir du 1er décembre 2011. Elle a pour objectif de répondre aux renseignements, aux demandes d'intervention et aux signalements.

Types d'appels reçus par la cellule de téléaccueil en 2012

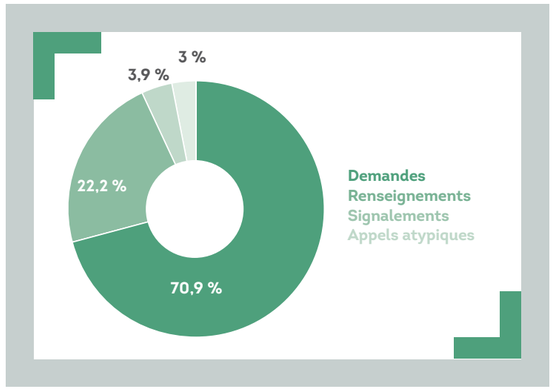

Durant l'année 2012, la cellule a vite été saturée par le nombre d'appels, plus importants que ceux qui avaient été estimés, d'où la création de 2 postes supplémentaires.

Pour améliorer la qualité de ce service, la structure a évolué, le système initial de répartition des appels par ville a été supprimé pour une meilleure qualité de service, permettant à chaque opérateur de répondre à toute question concernant les prestations sur l'ensemble du territoire.

LES ÉCO-ANIMATEURS

Véritables créateurs de liens entre la Communauté d'agglomération et ses habitants, les éco-animateurs interviennent auprès des différents publics. La sensibilisation et l'information permettent d'optimiser la collecte sélective et de réduire les quantités de déchets générés.

Les éco-animateurs privilégient des missions de sensibilisation dans les quartiers où sont mis en place les points d'apport volontaire aériens ou enterrés et pneumatiques, ces équipements pouvant générer des dépôts sauvages avec pour cause les mauvaises pratiques et les impuretés.

Les éco-animateurs effectuent également des missions d'animation et de sensibilisation sur demande dans les écoles, les collèges ou les centres de loisirs. Les interventions proposées sont établies en fonction des besoins et de l'âge du public, en concertation avec les demandeurs.

En 2012, l'équipe des éco-animateurs était composée de 8 agents pour plus de 400 000 habitants, soit un éco-animateur pour 50 000 habitants.

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'évolution des modes de vie et de consommation, les nouvelles habitudes alimentaires, la croissance démographique, nous amènent à produire de plus en plus de déchets ménagers. Avec les dernières dispositions du Grenelle de l'environnement et notamment celles visant à « généraliser les plans locaux de prévention », la mise en place d'un PLPD s'avère nécessaire pour alerter les citoyens et favoriser les changements de comportement.

Depuis avril 2012, Est Ensemble a signé avec l'ADEME une convention pour la mise en œuvre d'un Programme local de prévention des déchets. Cette convention, d'une durée de 5 ans, a pour objectif principal de réduire la production d'ordures ménagères assimilées de 7 % à terme.

L'Agglomération s'engage à mettre en place des actions pour être exemplaire, promouvoir des achats moins générateurs de déchets, développer la gestion de proximité des biodéchets et accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction des déchets.

Pour cela, un diagnostic est préalablement réalisé pour décrire l'état actuel et identifier les partenaires potentiels. Un planning prévisionnel est alors mis en œuvre pour prévoir et fixer les échéances des actions de prévention pour atteindre les objectifs du programme.

En chiffres, l'objectif de réduction de la production de 7 % équivaut de passer de 340 kilos à 317 kilos par habitant et par an, cela représenterait une économie de traitement de près d'1 million d'euros/an à partir de 2017.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Notre Communauté d'agglomération n'échappe malheureusement pas aux incivilités que représente le dépôt sauvage des ordures et des encombrants sur la voie publique, occasionnant enlaidissement et portant préjudice à l'image et au cadre de vie de nos quartiers. Elle engage des moyens importants et coûteux pour tenter de pallier ces incivilités. Des agents contrôleurs de l'espace public s'assurent du suivi et du bon déroulement de cette mission.

INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Tout dépôt de demande de permis de construire ou de demande préalable de travaux auprès du service urbanisme des villes de l'Agglomération est soumis pour avis à la direction de la Prévention et de la Valorisation des déchets pour la partie du stockage des déchets des locaux créés ou réhabilités. Cette instruction concerne les constructions nouvelles, les changements de destination de locaux, les divisions, les aménagements et les extensions de construction existante. Des obligations sont établies pour chaque type de construction, que ce soit collectif, pavillonnaire ou tertiaire. La direction Prévention et Valorisation émet alors un avis favorable ou défavorable, le service Urbanisme émetteur le joint au dossier de demande. Sur l'année 2012, 456 instructions sont analysées pour des résultats de 299 avis favorables et 157 avis défavorables.

Perspectives 2013

À ce jour, 30 projets de réhabilitation ou de construction de logements incluant une collecte en points d'apport volontaire ont été recensés et verront le jour sur la quasi-totalité des communes d'Est Ensemble. L'émergence de ces projets répond à une volonté de rationaliser les circuits de collecte et limiter le nombre de camions bennes circulant dans le territoire, ce qui participe donc à une économie d'énergie et une amélioration du cadre de vie.

Le PLPD d'Est Ensemble fera l'objet d'une vaste concertation auprès de tous les habitants du territoire afin d'en définir les axes stratégiques et les objectifs concrets.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX DÉCHETS : **ALAIN MONTEAGLE**
DIRECTEUR : **OLIVIER BERARDI**

EAU ET ASSAINISSEMENT

+ L'Eau et l'Assainissement sont des compétences optionnelles pour les agglomérations, et parmi les premières à avoir été transférées à Est Ensemble. 2012 est ainsi la première année de plein exercice pour la direction de l'Eau et de l'Assainissement.

ASSAINISSEMENT

L'entretien du réseau communautaire est réalisé soit par des équipes de régie, soit par les prestataires de service titulaires de marchés de travaux de curage. On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence.

L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles, avaloirs, bassins de rétention) et leur inspection lors de campagnes annuelles en général au printemps et à l'automne. Le réseau est inspecté à l'aide de caméras miniaturisées afin de connaître son état et de programmer d'éventuels travaux de réhabilitation.

En 2012, l'entretien préventif réalisé fut le suivant :

Curage des réseaux d'assainissement, pompage des avaloirs

Le niveau de service qui existait les années antérieures sur les villes des Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin a été maintenu.

Une attention particulière a été portée en 2012 sur les réseaux de Bagnolet, Bobigny, Bondy et Romainville dont le taux d'encrassement était important. Un programme pluriannuel d'entretien préventif du réseau a été mis en place sur ces communes.

Une campagne complète de pompage des ouvrages de collecte des eaux pluviales (avaloirs) a été réalisée sur chaque ville entre juillet et novembre 2012.

Petits travaux d'entretien

En 2012, il a été réalisé 189 interventions ponctuelles de réparations se répartissant comme suit :

- 78 reprises de tampons
- 62 reprises de grilles ou avaloirs
- 29 reprises de branchements
- 5 remplacements de collecteurs
- 9 reprises de regards
- 6 interventions diverses

La répartition des interventions par commune est la suivante :

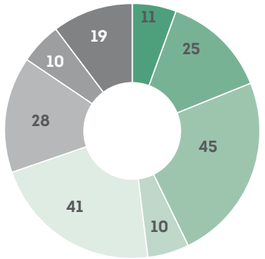

Bagnolet	11
Bobigny	25
Bondy	45
Les Lilas	10
Montreuil	41
Noisy-le-Sec	28
Pantin	10
Romainville	19
Total	189

Sur la commune du Pré Saint-Gervais, l'entretien des réseaux d'assainissement est assuré par Veolia Eau en vertu du contrat de délégation de service public conclu le 9 avril 2004 pour une durée de 10 ans.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les opérations réalisées en 2012 sous maîtrise d'ouvrage communautaire sont présentées dans le tableau suivant :

ADRESSE DES TRAVAUX	DATE DE RÉALISATION	OBJET DES TRAVAUX	MONTANT FINANCÉ PAR LA CAEE (dont financement AESN)*
voie nouvelle nord sud ZRU les Courtillières à Pantin/Bobigny	09/2011 à 03/2012	création de réseau d'assainissement unitaire (277 ml)	305 742 €
route de villemomble à Bondy	10/2011 à 03/2012	réhabilitation du collecteur visitable (411 ml)	1 228 382 €
cité des Fonds d'Eaubonne à Pantin	04/2012 à 09/2012	réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire (1410 ml)	935 450,00 €
rue du Moulin à Vent à Montreuil	07/2012 à 08/2012	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire (155 ml)	228 913,00 €
rue de la Liberté à Bondy	08/2012 à 09/2012	réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire (44 ml)	226 389,00 €
rue de Romainville à Noisy-le-Sec	08/2012 à 09/2012	réhabilitation du collecteur visitable (614 ml)	535 831,92 €
rue Étienne Dolet à Romainville	08/2012 à 09/2012	réhabilitation du collecteur visitable (71 ml)	200 343,16 €
rue Alpy à Bondy	09/2012 à 10/2012	réhabilitation de réseau d'assainissement unitaire (325 ml)	225 535,00 €
rue du Vieux Moulin Prolongée à Noisy-le-Sec	09/2012 à 10/2012	création de réseau pluvial (76 ml)	221 940,70 €

** Ce Montant comprend la maîtrise d'œuvre externe des travaux, la coordination SPS le cas échéant, les tests de réception.*

Le linéaire renouvelé en 2012 est de 3,03 km. Des travaux d'extension du réseau ont également été réalisés pour un linéaire de 0,353 km.

Pour l'année 2012, le taux de renouvellement des réseaux de collecte est de 0.78 %.

Contrôles de raccordement

Certains notaires sollicitent des attestations de conformité des installations d'assainissement lors de mutations immobilières. Cette pratique n'est pas une obligation réglementaire en assainissement collectif, mais afin de se prémunir de vice caché ces notaires prennent la précaution de solliciter ces contrôles dans le cas des mutations. Ces contrôles sont réalisés en régie par les agents d'intervention du service d'assainissement communautaire.

En 2012, 568 contrôles de raccordement ont été réalisés par l'Agglomération.

La répartition des contrôles par commune est la suivante :

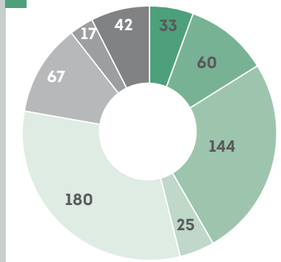

Bagnolet	33
Bobigny	60
Bondy	144
Les Lilas	25
Montreuil	180
Noisy-le-Sec	67
Pantin	17
Romainville	42
Total	568

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement collectif (RPQS) détaille l'ensemble des missions et réalisations assurées par Est Ensemble. Il est disponible sur le site internet d'Est Ensemble.

Perspectives 2013

Mise en place d'une astreinte assainissement 7j/7, 24h/24.

La poursuite de la réhabilitation du réseau dans toutes les villes.

Le lancement du schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble et du zonage « eaux pluviales » pour définir les travaux et actions à mener pour améliorer la qualité de l'eau sur le territoire, et la maîtrise des ruissellements lors des nouvelles constructions et aménagements.

L'adoption du Règlement de service d'assainissement collectif communautaire.

Infos Assainissement

Un numéro Vert Infos Assainissement permet aux habitants de signaler un dysfonctionnement, demander le raccordement de leur logement au réseau, solliciter un certificat de raccordement, poser une question sur l'assainissement.

EAU

En 2012, le marché concernant la poursuite de la réflexion sur le mode de gestion du service public de l'eau a été notifié. La récupération des données auprès du SEDIF a été plus complexe que prévu. Une modélisation complète du réseau s'est donc avérée nécessaire pour envisager l'étude de différents scénarios d'alimentation de l'Agglomération par de l'eau provenant de Paris. Plusieurs points d'étape ont été formalisés auprès des élus communautaires en 2012 pour faire part des difficultés rencontrées et de l'avancement de l'étude.

Les premiers résultats de l'analyse technique montrent que la réflexion engagée nécessite des réponses qui dépassent largement le périmètre de l'Agglomération, et des mises en œuvre techniques et administratives complexes (études de faisabilité, travaux de renforcement, nouvelle gouvernance) qui s'inscrivent sur une durée d'au moins une dizaine d'années : afin de poursuivre l'étude en l'intégrant dans une réflexion plus globale sur la gouvernance de la gestion de l'eau à l'échelle métropolitaine, la constitution d'un groupe de travail et de réflexion a reçu l'aval du Conseil communautaire et devrait intervenir dans le courant de l'année 2013.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ASSAINISSEMENT : **MARC EVERBECQ**
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'EAU : **CHRISTIAN LAGRANGE**
DIRECTEUR : **NICOLAS LONDINSKY**

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE URBAINE

+ Lutte contre la pollution de l'air, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, préservation de la biodiversité, gestion d'espaces verts, Est Ensemble a le projet d'une politique ambitieuse en matière d'écologie et d'environnement.

En juin 2012, les espaces verts de plus de cinq hectares existants, à créer ou en cours de réalisation ont été transférés à l'Agglomération. Des conventions de mises à disposition ont été signées avec les villes qui continuent à en assurer l'entretien.

La gestion et l'animation du mail François Mitterrand à Bobigny, du bois de Bondy, du parc Montreau et du parc des Beaumonts à Montreuil seront au cœur des projets écologiques que s'est fixés Est Ensemble.

Le secteur central du parc des Guillaumes a été réceptionné et le secteur Nord du parc est en cours d'aménagement (réception prévue pour juillet 2013).

Membre du syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air de la Corniche des Forts, Est Ensemble participe à la réflexion sur ce projet qui s'étend sur Pantin, Romainville, Les Lilas et Noisy-le-Sec et assure, depuis le 13 juin 2012, le financement de 50 % de cette structure en termes de fonctionnement (entretien et surveillance principalement).

Un diagnostic des espaces verts et des rencontres avec les équipes ont été amorcés à compter de l'automne afin de découvrir les espaces, de comprendre leur fonctionnement et d'évaluer les moyens nécessaires à leur gestion.

ÉNERGIE – BRUIT – AIR

Un suivi sur le bruit a été effectué avec une opération pilote menée sur les villes de Bondy et Noisy-le-Sec, comme point noir du bruit ferroviaire (PNBF). Une étude sur des murs antibruit et la protection des façades a été menée et les riverains ont dû déposer des dossiers pour bénéficier du financement des travaux (changement de vitres, isolation phonique des façades).

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

Une réflexion est conduite sur ce dossier afin de rendre ce concept plus opérationnel, notamment dans le cadre des études NQU (Nouveaux Quartiers urbains). Une autre réflexion est menée avec le Conseil général et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sur l'opportunité de réaliser un atlas du paysage à l'échelle départementale.

Perspectives 2013

La réalisation des diagnostics énergie-climat du PCET et un forum énergie-climat

L'opération « Familles à énergie positive »

La réflexion sur l'opportunité de réaliser le schéma communautaire de la trame verte et bleue

La réflexion sur l'approche environnementale des opérations d'aménagement, et notamment la préconstitution d'un référentiel environnemental

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT, L'ÉCOLOGIE URBAINE ET LES ÉCOQUARTIERS : **PHILIPPE LEBEAU**
DIRECTRICE : **MAGALI GORCE**

ESPACES VERTS « AGGLO »

MAIL FRANÇOIS-MITTERRAND À BOBIGNY

BOIS DE BONDY

PARC MONTREAU ET **PARC DES BEAUMONTS** À MONTREUIL

PARC DES GUILLAUMES À NOISY-LE-SEC

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

+ Dès sa création, Est Ensemble a fait le choix d'être une Éco-agglomération, en conciliant la préservation de l'environnement, le développement économique et la cohésion sociale sur son territoire.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Obligatoire pour les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, l'élaboration de son Plan climat énergie territorial (PCET) a été lancée par Est Ensemble en septembre 2011. Les deux axes d'intervention du PCET sont :

- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dégagées sur son territoire via la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables
- L'adaptation du territoire aux impacts négatifs des changements climatiques.

Ambitieuse et volontariste, cette démarche associe les neuf villes et les sept bailleurs sociaux du territoire, avec le soutien de l'ADEME Île-de-France sur une période de trois ans.

En 2012, le cadrage de la démarche a abouti à la rédaction, en étroite collaboration avec les référents développement durable des villes, d'un cahier des charges pour recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser en 2013 des Profils Climat (bilans carbone et études) de l'Agglomération, des villes et des bailleurs sociaux.

Le Conseil de développement, saisi en avril 2012, a rendu sa 1re contribution pour définir les modalités de participation à privilégier sur le territoire pour l'élaboration du plan d'actions programmé en 2014.

L'engagement d'Est Ensemble en faveur du climat et de l'énergie s'est également traduit par :

- Sa participation à la mi- 2012 à hauteur de 100 000 euros au capital de la Société d'économie mixte « Énergies Posit'if », nouvel opérateur public initié par la Région Île-de-France intervenant dans la rénovation thermique de l'habitat et du patrimoine des collectivités territoriales, et le développement des énergies renouvelables.
- Sa participation, sous forme d'avis rendu en juillet 2012, à l'élaboration du Schéma régional Air, Climat, Énergie, adopté en fin d'année.

21

AGENDA 21

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXIe siècle visant à concilier soutenabilité environnementale, égalité sociale et viabilité économique. Défini par le rapport Brundland, ce concept de développement durable a été reconnu au niveau international lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. L'Agenda 21 correspond depuis à l'appellation retenue pour désigner l'engagement des États, des collectivités locales, des institutions et des acteurs économiques et sociaux aux en faveur du développement durable.

- Sa candidature à l'Appel à manifestations d'intérêt de la Région Île-de-France, dans le cadre du Débat national sur la transition énergétique, pour organiser en avril 2013 un débat territorialisé sur la précarité énergétique en partenariat avec la ville de Montreuil et l'agence locale de l'énergie « Maîtrisez votre énergie ».

AGENDA 21

Est Ensemble s'est engagée en 2012 dans l'élaboration de son projet territorial de développement durable, dit Agenda 21.

Est Ensemble souhaite intégrer pleinement le développement durable tout au long de son processus de construction. Pour ce faire, elle a initié l'élaboration de son Agenda 21 en 2011-2012, à partir d'échanges avec notamment les neuf villes du territoire, dont certaines également engagées dans cette démarche (Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin). Cette 1re phase a conduit à la décision des élus d'élaborer l'Agenda 21 communautaire le 25 juin 2013. Ce projet prendra la forme d'un plan d'actions décliné à trois échelles : l'éco-responsabilité de l'administration (Agenda 21 des services) ; les politiques publiques sectorielles ; la mise en synergie sur le territoire des acteurs économiques et associatifs engagés dans le développement durable.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a produit son 2e rapport annuel sur sa situation en 2012 en matière de développement durable, lequel a été présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en février 2013. Ce rapport est obligatoire pour les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants. Il dresse le bilan et les perspectives d'amélioration en ce qui concerne la gestion interne des services communautaires et la mise en œuvre des politiques publiques, du point de vue notamment des cinq finalités du développement durable, telles que mentionnées dans le Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE URBAINE ET DES ÉCOQUARTIERS : **PHILIPPE LEBEAU**
CONSEILLER DÉLÉGUÉ À L'AGENDA 21 : **CLÉMENT CRESSIOT**
DIRECTRICE : **ANNELSA MYDLARZ**

05

COMPÉTENCES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

+ Est Ensemble s'est fixé pour objectif de développer des politiques de ressources humaines réglementaires, transparentes et équitables que ce soit en termes de rémunération, de déroulement de carrière, de recrutement, de formation, de santé, de sécurité au travail ou d'action sociale au travers de dispositifs innovants.

La mission principale de la direction des Ressources humaines en 2012 est d'assurer dans de bonnes conditions le transfert des agents des villes vers la Communauté d'agglomération.

L'administration permanente s'est structurée en 2012 que ce soit par la préfiguration des futures directions opérationnelles ou par le renforcement des fonctions supports. L'année 2012, période de mise à disposition des services sur les compétences d'ingénierie et de gestion des équipements culturels et sportifs, s'est achevée par la préparation des décisions conjointes de transfert.

2012 a été marquée par une forte mobilisation du pôle emploi-compétences sur le volet recrutements puisque 60 nouveaux agents ont rejoint l'administration permanente d'Est Ensemble. La moitié de ces recrutements portaient sur des fonctions de cadre (catégorie A). Parmi ceux-ci le recrutement des directeurs et directeurs généraux adjoints a permis de structurer l'organisation à sa tête et d'initier la formalisation de l'organigramme général.

Au 31 décembre 2012, la Communauté d'agglomération comptait 236 agents permanents.

FORMATIONS ET DIALOGUE SOCIAL

Des formations ont été menées en intra (intégration, encadrement de proximité, formation des évaluateurs à la conduite d'entretien), de même que des formations plus spécifiques (conduite d'engins, logiciels métiers, formation de professionnalisation) pour des besoins collectifs ou individuels. À l'automne 2012, la campagne d'évaluation annuelle a permis, après formation des évaluateurs, l'évaluation de 187 agents.

En matière de dialogue social, l'année 2012 se signale par la pérennisation de la commission interne du dialogue social, regroupant les organisations syndicales déclarées au sein de l'Agglomération. Celle-là s'est réunie à 10 reprises sur des questions d'organisations internes, de politique salariale, de politique d'action sociale, d'aménagement de locaux, de préparation des CTP (comité technique paritaire) et CAP (commission administrative paritaire), du CIG (centre interdépartemental de gestion de la petite couronne), etc.

C'est au sein de cette commission qu'a débuté le travail de diagnostic du régime indemnitaire des filières administrative et technique, mis en place en 2011, et sa revalorisation en novembre 2012, pour les catégories C et B. Cette révision pour les salaires les moins élevés s'inscrit dans une politique globale de résorption de l'emploi précaire, complétée par la stagiairisation d'une quinzaine d'agents de catégorie C intégrant l'Agglomération sur des grades d'accès à la fonction publique territoriale. Et ce indépendamment de l'application programmée par l'Agglomération de la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

Parallèlement, le groupe transfert, instance de dialogue social réunissant les représentants syndicaux des personnels des neuf villes, a lui aussi intensifié son travail dans la perspective des transferts de 2013. Il a examiné pour les filières culturelle et sportive, équipement par équipement, l'organisation et le temps de travail, la rémunération des personnels, les facteurs de pénibilité, les règles en matière de mobilité ou encore le cumul d'activités. Autant d'éléments qui devraient figurer et compléter le protocole d'accord signé en 2011, dans une version enrichie et adaptée aux nouveaux transferts de 2013.

ACTIONS SOCIALES

En matière d'action sociale, à l'automne 2012, la participation d'Est Ensemble à la complémentaire santé du personnel a été mise en place pour les agents ayant souscrit un contrat labellisé. Cette participation progressive en fonction du revenu débute à 25 % et peut aller jusqu'à 55 % du montant plafonné de l'adhésion. Elle est étendue aux ayants droit de l'agent. Ce dispositif ambitieux permet aux agents de mieux se protéger en optant pour des garanties supérieures.

Autre participation sociale et équitable, celle de l'Agglo concernant la restauration de ses agents, en fonction de leur revenu net : Est Ensemble a élargi son offre de restauration par le biais de conventions avec des restaurants ou lieux de restauration collective. En 2012, 11 conventions étaient passées avec des prestataires de restauration.

La présence régulière d'une assistante sociale dans les locaux de l'Agglomération répond en toute discrétion aux besoins des agents rencontrant des difficultés financières, de logement, familiales, etc.

Du point de vue du suivi de la carrière des agents, l'année 2012 a permis de préparer le tableau d'avancement présenté à la commission administrative paritaire en 2013. Un recensement exhaustif des promouvables et proposés à l'avancement de grade et à la promotion interne a ainsi été réalisé à l'automne 2012. 1 agent a bénéficié d'une promotion interne et 15 d'un avancement de grade. Par ailleurs, 16 agents ont été stagiairisés en 2012.

Dans la perspective des transferts de personnels de 2013, la direction des Ressources humaines d'Est Ensemble a suivi les conventions de mise à disposition de service établies avec les villes afin d'évaluer les effectifs composant l'organisation à l'issue des transferts. Fin 2012, s'est aussi préparée l'intégration des personnels du cinéma Trianon, syndicat intercommunal dissous au 1er janvier 2013, premier équipement culturel déclaré d'intérêt communautaire à rejoindre Est Ensemble. Simulations de contrat et de rémunération, rencontres avec les personnels, cellules d'accueil individuelles, ont anticipé l'intégration de la dizaine de salariés qui le compose, devenus agents communautaires au 1er janvier 2013.

Un comité des directeurs des ressources humaines des 9 villes et d'Est Ensemble s'est réuni tous les mois pour faire le point sur l'harmonisation des statuts des personnels transférés. Depuis 2011, ce groupe de travail favorise une gouvernance étroite avec les villes.

Enfin, en 2012, un outil régulier de communication interne, *Le Fil rouge*, lancé à l'été, permet aux agents d'être informés des politiques de ressources humaines mises en place et de l'actualité de l'établissement. Des réunions internes et des événements conviviaux internes ont également été organisés afin de faire émerger une culture commune nouvelle.

Perspectives 2013

- Transferts des personnels des compétences d'ingénierie, transferts des agents des équipements culturels et sportifs : centres nautiques, cinémas, bibliothèques, conservatoires
- Protocole d'accord sur les ressources humaines, version 2
- Élections professionnelles – octobre 2013
- Mise en œuvre de la participation employeur à la prévoyance – garantie maintien de salaire – automne 2013
- Mise en œuvre du plan de recrutement 2013
- Préparation du plan de titularisation pluriannuel (loi du 12 mars 2012)

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AU PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES :
CATHERINE PEYGE
DIRECTEUR : **CHRISTOPHE LEPAGE**

LE PERSONNEL DE « L'AGGLO »

236 agents permanents au 31 décembre 2012

Masse salariale 2012 **95 85 069 €**

Charges de personnels **42 M€** *(incluant les remboursements aux villes des personnels mis à disposition)*

247 adhérents au Comité national d'action sociale (CNAS) 2012

BÂTIMENTS

+ La direction des Bâtiments a pour missions la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels, sportifs et de « politique de la ville » d'intérêt communautaire issus du transfert des compétences ainsi déclinées dans les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX SUR UN PÉRIMÈTRE ÉTENDU ET COMPLEXE

Au 1er mars 2012, date de sa création, il s'agissait de mettre en œuvre une structure opérationnelle assurant la conduite pour la direction des opérations de construction en maîtrise d'ouvrage, l'entretien (travaux, maintenance) des équipements existants et la gestion des fluides.

La direction, responsable d'un patrimoine actuel et à venir d'environ 93 000 m², devait parallèlement établir des liens de partenariat privilégiés avec les 9 villes afin de reprendre progressivement la gestion des équipements transférés.

Les missions étaient les suivantes :

- Assurer l'entretien des 58 000 m² répartis sur une cinquantaine d'équipements transférés, dont 11 piscines, 7 bibliothèques, 8 conservatoires et maisons de musique, 5 cinémas, 2 maisons de l'emploi, équipements pour la politique de la ville, ainsi que la mise à niveau des bâtiments ressources de l'administration communautaire, soit l'hôtel d'agglomération (9 000 m²) et les unités territoriales,
- Représenter la maitrise d'ouvrage de la construction des 9 opérations déjà initiées par les villes (22 000 m²) prochainement livrées d'ici à fin 2016,

OPÉRATION	MONTANT OPÉRATION € TTC
BONDY/Construction auditorium	6 914 295
LE PRÉ SAINT-GERVAIS/Réhabilitation halle de tennis	2 431 899
MONTREUIL/Construction piscine écologique	21 470 118
MONTREUIL/Construction nouveau cinéma 6 salles	16 148 912
NOISY-LE-SEC/Construction nouveau conservatoire	11 823 462
PANTIN/Réhabilitation-extension piscine Leclerc	27 356 671
PANTIN/Construction nouveau conservatoire	18 000 000
PANTIN/Construction bibliothèque des Courtillières	2 300 000
ROMAINVILLE/Réhabilitation-extension conservatoire	4 631 468

- Réaliser la réception de l'installation de collecte pneumatique des déchets de Romainville,
- Réaliser les travaux d'aménagement de l'hôtel d'agglomération pour accueillir le personnel transféré, montant des travaux 2 500 000 € TTC (suivi en maîtrise d'ouvrage),
- Créer les 2 unités territoriales de 2 000 m² chacune pour accueillir les services de la DPVD et de la DEA.

Nombre d'équipements par compétence

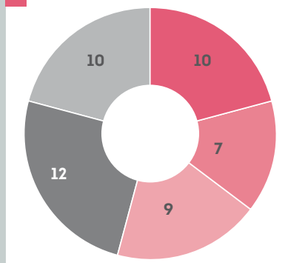

Lecture publique 10
Cinéma 7
Pratiques artistiques 9 *(musique, danse et arts plastiques)*
Pratiques sportives 12 *(centres nautiques et tennis)*
Tertiaire 10 *(économie, droit)*

SHON par compétence

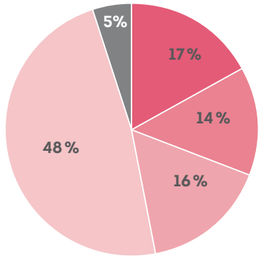

Lecture publique 17 %
Cinéma 14 %
Pratiques artistiques 16 % *(musique, danse et arts plastiques)*
Pratiques sportives 48 % *(centres nautiques et tennis)*
Tertiaire 5 % *(économie, droit)*

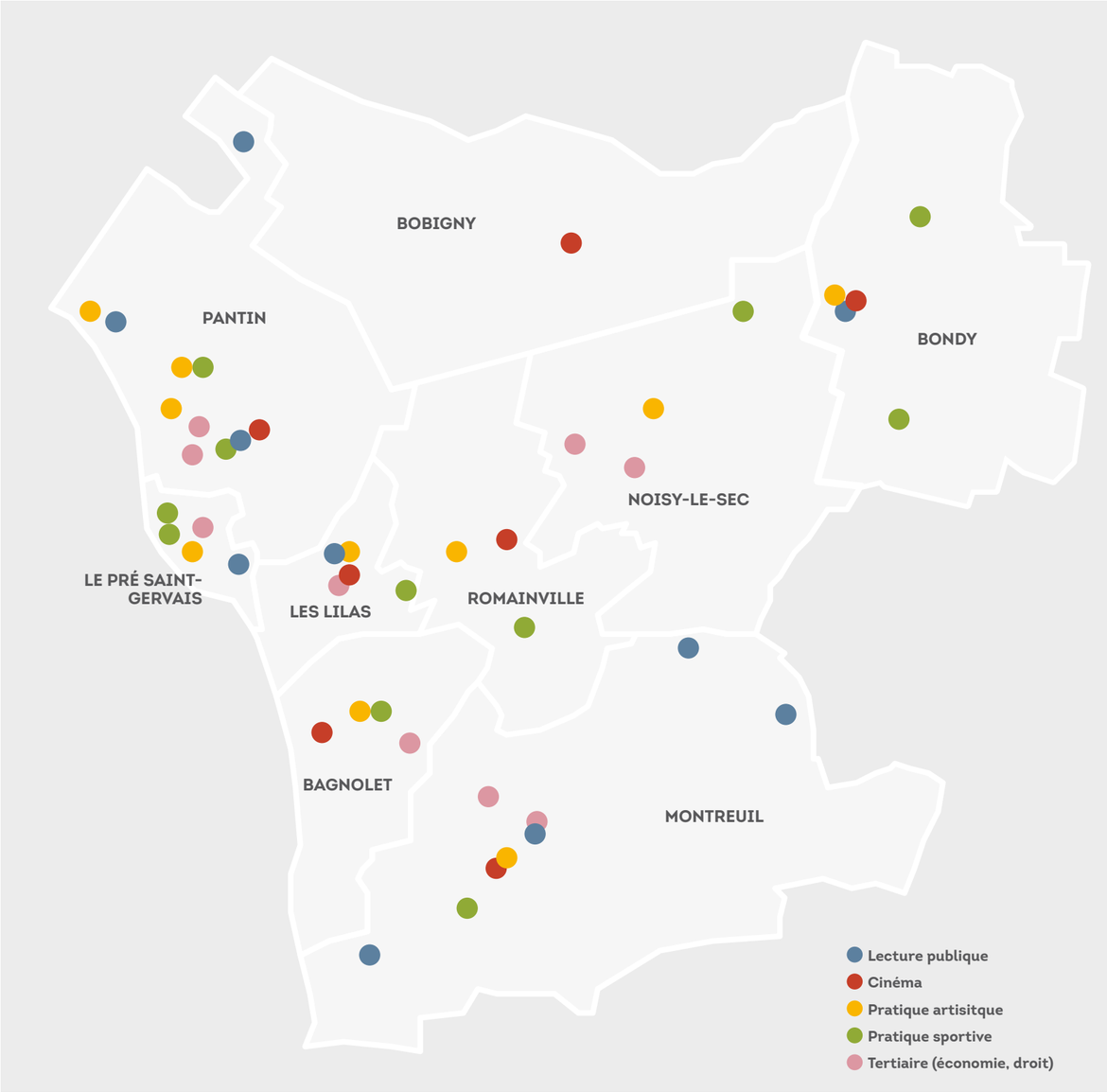

DES ACTIONS CONCRÈTES ET DES PARTENARIATS INSTITUÉS

Effectifs en poste :

La directrice des bâtiments

La technicienne chargée de l'entretien du Quadrium

Réception de l'ouvrage de collecte pneumatique des déchets de la ville de Romainville

La direction des Bâtiments a finalisé la réception de cet ouvrage industriel, après avoir mis en place un protocole transactionnel avec le constructeur. S'étant adjoint les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, elle a pu également préparer un suivi d'exploitation sur la première année, afin d'initier des modalités de gestion et de contrôle de cette installation.

Réalisation d'un diagnostic sur les équipements transférés

Une campagne de diagnostic a été menée au cours de l'été 2012. Celle-ci, menée conjointement avec le bureau d'études programmiste Filigrane, nous a permis de prendre connaissance des équipements et de leurs spécificités. Une base de données recueillant l'ensemble des informations disponibles (plans, rapports des commissions de sécurité, diagnostic amiante...) a ainsi été créée, et les interlocuteurs « villes » chargés de l'entretien et des travaux ont été identifiés.

Évaluation des charges locales transférées

Dans le cadre de la préparation de la CLECT, la direction des Bâtiments a évalué le montant des travaux de Gros Entretien et de renouvellement, ainsi que celui de la maintenance préventive et curative.

L'étude de chiffrage du GER annuel de l'ensemble des équipements transférés a été établie sur un diagnostic sommaire qui reposait sur une visite et des entretiens téléphoniques complémentaires avec les responsables des services en charge du patrimoine au sein des villes. Cette étude a tenu compte des spécificités de chaque site en fonction des caractéristiques relevées lors du diagnostic, ce dernier ayant permis d'évaluer une mise à niveau de chacun des équipements dans les premières années avant de partir sur une politique d'entretien usuelle comme devrait le faire tout établissement. Les résultats ont été volontairement lissés en tirant la moyenne des investissements sur une durée de 60 ans pour chacun des équipements.

Les coûts d'investissements sur cette période de 60 ans ont été établis soit sur un chiffrage quantitatif quand cela s'avérait possible avec les fonds de plans à disposition, soit sur la base de ratios SHON en appliquant des pourcentages à des coûts de construction et/ou de réhabilitation par lot considéré. Les installations ont été reconduites avec les mêmes systèmes de production de chaleur, seul le traitement de l'enveloppe a été prévu renforcé pour isolation thermique.

L'évaluation des charges de maintenance a été établie à partir d'une analyse technique qui a permis de prendre en compte :

- Le coût lié aux obligations réglementaires (extincteurs, désenfumage, conformité électrique)
- Le coût lié au bon fonctionnement des installations techniques (chaufferie, ventilation...)
- Le coût permettant de garder à son niveau initial l'exploitation du bâtiment (manœuvre des portes, entretien des toitures, etc.)

Pilotage des opérations en maîtrise d'ouvrage

Le suivi des opérations initiées avant la création de l'agglomération a été délégué aux villes par convention de mandat. La direction des Bâtiments s'est positionnée dans la mesure de ses moyens dans l'accompagnement et la « facilitation » des partenariats entre les différents interlocuteurs intervenant à un moment donné dans la conduite de l'opération. Ainsi, des comités techniques ou groupes de travail ont été institués, des procédures ont été mises en place afin de coordonner l'ensemble des opérations administratives traitées par les services des villes et de l'agglomération.

Au cours de l'année, plusieurs consultations en appel d'offres ont été lancées, sur des marchés travaux mais aussi sur des prestations intellectuelles :

- maîtrise d'œuvre pour le conservatoire de Romainville, concours attribué mi-2012,

- marchés travaux de la piscine écologique et du cinéma Méliès, quatre appels d'offres dont les derniers ont été lancés en fin d'année,

- maîtrise d'œuvre pour la halle de tennis du Pré Saint-Gervais, mission attribuée en septembre 2012,
- programme du conservatoire de Pantin : début des études au cours du 2e semestre 2012,
- marché travaux du conservatoire Noisy-le-Sec, consultation lancée en fin d'année,
- divers marchés d'assurance en dommage ouvrage.

Parallèlement, un partenariat des services de la ville de Pantin et de la CAEE a permis, lors de la mise au point du programme de la rénovation de la piscine Leclerc, de faire évoluer le projet d'origine vers un équipement d'échelle communautaire.

Enfin le pilotage du chantier de l'auditorium de Bondy a été organisé en mettant en place des comités techniques ville-mandataire- services CAEE, qui ont facilité le suivi de ce projet tant sur le plan financier que sur le plan technique.

Travaux d'aménagement du Quadrium pour accueillir le personnel transféré

Cette mission consistait à aménager le bâtiment pour la création de bureaux et espaces professionnels nécessaires à l'activité des services. Six niveaux dédiés au personnel ont été ainsi rénovés, l'opération nécessitant des travaux de second œuvre (cloisonnement, électricité, plomberie, changement des ventilo-convecteurs pour optimiser l'efficacité du chauffage, peinture et revêtements de sols), ainsi qu'une mise aux normes d'accessibilité.

Un maître d'œuvre a été désigné, afin d'élaborer un projet, établir les marchés et suivre les travaux.

Après la mise au point des répartitions des services au cours du premier trimestre 2012, la consultation des entreprises a eu lieu pendant l'été pour une attribution des marchés et un commencement des travaux au cours de l'automne. L'opération en milieu occupé a nécessité une réalisation en tranches qui a occasionné des déménagements provisoires des agents qui étaient déjà sur place.

Création des unités territoriales

La direction des Bâtiments a accompagné la direction des Moyens généraux sur le plan technique dans sa recherche de locaux susceptibles d'accueillir les unités Nord-Ouest et Sud.

Elle a coordonné l'ensemble des interventions nécessaires pour la livraison de l'unité de Bobigny (juin 2012), en suivant la conformité des travaux réalisés par le propriétaire et en mettant en œuvre les contrats de maintenance adaptés pour un bon fonctionnement des installations (chauffage, automatismes, etc.).

Elle a par ailleurs étudié l'adéquation d'un certain nombre d'autres sites au programme recherché (bureaux, vestiaires et garage) afin de déterminer la faisabilité des travaux à réaliser.

Initiation du partenariat ville/agglomération pour les interventions de gros entretien

Certaines opérations ont pu être initiées au cours de l'année pour l'entretien ou la rénovation partielle des bâtiments transférés. Ceux-ci ont nécessité la réalisation de marchés qui ont fait l'objet d'une collaboration particulière entre les services pour les mises au point techniques et juridiques. Cela concerne notamment :

- la reconstruction du mur de la piscine Mulighausen des Lilas
- la réfection des peintures et sols du centre culturel Anglemont aux Lilas
- la mise en œuvre de plate-forme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite du théâtre du Garde-Chasse aux Lilas
- la mise aux normes « sécurité Code du travail » de la toiture de la piscine Michel Beaufort de Bondy
- la réfection de l'accueil du cinéma André Malraux de Bondy

Perspectives 2013

Le projet de direction : création des 2 services Maîtrise d'ouvrage et Études et Travaux, et recrutement d'une équipe qui sera à la fois clairement identifiée pour les interlocuteurs (usagers, villes) et qui en même temps par la diversité des compétences (expertise technique, expertise conduite d'opération...) constituera un pôle d'expertises mises en commun.

La création d'outils et la mise en œuvre de moyens pour une reprise début 2014 de la gestion des équipements transférés : Lancement des marchés d'exploitation-maintenance, ainsi que de travaux pour le GER (à baux d'entretien), mise en place d'une base de données et de procédures internes de fonctionnement (comptabilité...).

La mise en œuvre de protocole d'intervention des régies des villes pour une mutualisation efficiente.

La reprise des fluides, à organiser en plusieurs phases, en fonction de la faisabilité des séparations de comptage.

Le suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage, l'auditorium de Bondy devant être livré en novembre, 3 projets devant rentrer en phase chantier, et un concours d'architecte devant être lancé.

La réalisation d'études préalables, de diagnostic, de faisabilité et de programmation pour les équipements existants (conservatoire de Bagnolet, piscine de Bondy et de Noisy-le-Sec) et les futurs équipements à venir.

La livraison de l'Unité Sud et des nouveaux locaux du Quadrium, ainsi que l'établissement d'un pluriannuel pour la remise à niveau technique des installations de celui-ci.

DIRECTRICE : **NATHALIE MERCÉ-LAVAL**

MOYENS GÉNÉRAUX

+ Chargée d'assurer les conditions matérielles nécessaires au bon fonctionnement des services, la direction des Moyens généraux d'Est Ensemble intervient principalement dans les domaines des systèmes d'information et des moyens courants.

En 2012, la direction a préparé la mise en place des nouvelles directions, et en premier lieu l'arrivée des directeurs. Elle accompagne la création de la direction des Bâtiments (transfert de la mission d'entretien des bâtiments et d'un technicien), et devient direction des Moyens généraux.

- Véhicules
- Le parc de véhicules géré directement par la direction passe de 8 à 17 véhicules.
- Commande de 13 véhicules pour la direction de la Prévention et de la Valorisation des déchets (DPVD).
- Fin 2012, le parc de véhicules légers atteint près de 70 véhicules (y compris direction de la Prévention et de la Valorisation des déchets et direction de l'Eau et de l'Assainissement).
- En l'absence de garage ou centre technique communautaire, la direction met en place le contrat de gestion de flotte, qui permet à tous les véhicules légers de bénéficier d'un suivi, de cartes essence, et de disposer d'un réseau de garages agréés pour l'entretien et les réparations.
- Carburants : la DMG assure la gestion des carburants (87 000/litres, 130 k€). Entre 2011 et 2012, la facture mensuelle moyenne passe d'environ 2 000 € à 11 000 €.

BÂTIMENTS

Hôtel d'agglomération

La direction a assuré le suivi de l'acquisition de l'Hôtel d'agglomération, actée le 21 décembre 2011. En 2012, elle assure la reprise ou la mise en place des nouveaux contrats de prestations des fluides :

Eau : 4 600 m³
Électricité : 1,57 million de kWh
Gaz : 1,23 million de kWh

La direction des Bâtiments se crée au 1er trimestre, et reprend le dossier de la maintenance multi-technique.

Concernant l'aménagement de l'Hôtel d'agglomération, en lien avec la direction des Bâtiments en charge de la partie travaux, la DMG établit les plans d'occupation de chaque étage, procède au choix et à la commande du mobilier afin de préparer l'arrivée des services transférés. Elle prépare l'installation de près de 300 postes de travail, organise et met en œuvre les déménagements. Les premiers mouvements ont lieu en février 2013.

UT Bobigny

Les recherches de locaux pour l'implantation des UT commencent fin 2011.

En 2012, la DMG négocie le bail de l'UT de Bobigny, avec les travaux d'adaptation correspondants. Elle aménage les locaux et met en place les prestations nécessaires à l'exploitation du bâtiment (réseaux, nettoyage, alarme). L'inauguration de l'UT, premier bâtiment « communautaire » déconcentré, a lieu en juin 2012. Parallèlement, des visites de sites se poursuivent pour les autres UT.

SYSTÈME D'INFORMATION

- Augmentation du parc de postes informatiques de 50 % (plus de 200 postes fin 2012)
- Nombre d'interventions en hausse (+25 %), près de 1300 interventions /an
- Reprise du cinéma le Trianon sur le réseau et en gestion communautaire
- Liaison HD avec l'UT de Romainville (étude lien THD en cours)
- Mise en place de plusieurs logiciels métiers (Pass agglo, gestion de la taxe OM, etc.)

Budget du service :

- Budget 2011 réalisé : 600 k€ en investissement et 130 k€ en fonctionnement
- Budget 2012 réalisé : 986 k€ en investissement et 444 k€ en fonctionnement

Principales missions SI

- Participation aux réunions du SIPPEREC.
- Réalisation de CCTP et mise en œuvre de MAPA (autocom, achat PC, câblage, logiciels, systèmes...).
- Réalisation des premiers dossiers CNIL (vidéosurveillance Quadrium, autocom, Pass Agglo).
- Suivi d'indicateurs d'activité (flux, interventions...) et des consommations (fixes, portables, copieurs).
- Installation de nouvelles baies et serveurs en salle centrale pour la montée en charge de la partie systèmes.
- Remplacement du pare-feu actuel pour un système prêt à accueillir 350 agents au Quadrium.
- Mise en place d'une réplication de la sauvegarde centrale et installation dans un autre lieu.
- Réalisation de la connexion « point à point » en fibre optique entre l'Agglo et Romainville (en cours).
- Réalisation du câblage et des liaisons de l'UT de Bobigny et du cinéma Trianon.
- Augmentation des équipements téléphoniques centraux pour pouvoir intégrer les futurs sites.
- Reprise de la gestion et du suivi de la maintenance de la gestion des accès du Quadrium.
- Étude et mise en place d'un nouveau process entre la DRH, les SI et les utilisateurs.
- Étude et préparation de la migration de la flotte des portables de SFR à Orange.
- Réalisation du cahier des charges méthodologique pour le transfert de 150 agents en central au Quadrium.
- Augmentation de 60 % du parc informatique et télécom consécutivement à l'arrivée de nouveaux agents.
- Gestion et réalisation des déménagements perpétuels au Quadrium.
- Intégration des Mac dans le réseau et gestion problématique de la maintenance de ces matériels.
- Paramétrage des réseaux du cinéma Trianon et de l'UT Bobigny.
- Mise en place de nouveaux outils pour les services techniques (traceurs, cartographie, SIG via le Conseil général 93).
- Mise en place d'un partage collaboratif via l'extranet de l'Agglo pour les marchés publics, le Codev, le développement durable, notamment.
- Etude et mise en œuvre de la solution de gestion du Pass Agglo.
- Suivi et réalisation de statistiques sur le fonctionnement du n° Vert de la DPVD, étude et mise en œuvre de trois logiciels : gestion des bacs, interventions, chronotachygraphe.
- Étude et mise en œuvre d'un logiciel permettant la gestion dématérialisée des marchés publics et d'un logiciel de gestion et de suivi des taxes pour les Finances.
- Informatisation de la gestion des caisses des piscines de Bagnolet et Pantin (en cours).

DIRECTEUR : **ARNAUD GOLMARD**

11 PERSONNES DÉBUT 2012

15 PERSONNES FIN 2012

BUDGET EXÉCUTÉ 2012

1,62 M€ EN FONCTIONNEMENT

0,53 M€ EN INVESTISSEMENT

ASSEMBLÉES ET AFFAIRES JURIDIQUES

+ La direction des Assemblées et des Affaires juridiques, structurée en trois pôles, autour des trois fonctions assemblées, marchés publics et juridique, a été constituée en 2012, avec les recrutements d'une juriste responsable du pôle assemblées (février 2012), d'un chargé de marchés publics (avril 2012), d'une juriste conseils et contentieux (juin 2012) d'une juriste responsable des assurances (juillet 2012), et d'une assistante de direction (août 2012). Elle compte au total 7,5 ETP à la fin de l'année 2012.

LES ASSEMBLÉES

Le pôle a poursuivi la mise en place d'une organisation garantissant le bon fonctionnement des instances communautaires. Le pôle a ainsi assuré la préparation de 9 séances du Conseil communautaire (soit 258 délibérations), de 25 séances du Bureau communautaire (dont 11 bureaux délibératifs, soit 45 délibérations).

Fait marquant de l'année : la séance du Conseil communautaire du 16 octobre 2012 qui avait pour principal objet de procéder à l'élection d'un nouveau président à la suite de la démission de Bertrand Kern le 10 octobre 2012, ainsi qu'à la réélection des vice-présidents et autres membres du Bureau (conseillers délégués).

Chacune des six commissions consultatives permanentes est systématiquement réunie avant chaque Conseil communautaire dès lors qu'un projet de délibération relève d'un domaine sur lequel elle a compétence.

La Commission consultative des services publics locaux a été réunie une fois, en septembre 2012.

Une convention avec la Préfecture a été signée en octobre pour la mise en place de la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité.

LES MARCHÉS PUBLICS

Le pôle a continué sa mission de suivi des procédures de marchés publics répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération.

Il a poursuivi le lancement des marchés communautaires pour les besoins généraux de l'administration et les besoins des directions techniques et opérationnelles :

SORTE DE MARCHÉS NOTIFIÉS	FOURNITURES	SERVICES	TRAVAUX	TOTAL GÉNÉRAL
3D	8	16		24
AOO	6	20	10	36
CONCOURS		2		2
MAPA	9	34	18	61
MN				
TOTAL GÉNÉRAL	23	72	28	123

MARCHÉS PUBLICS 2013

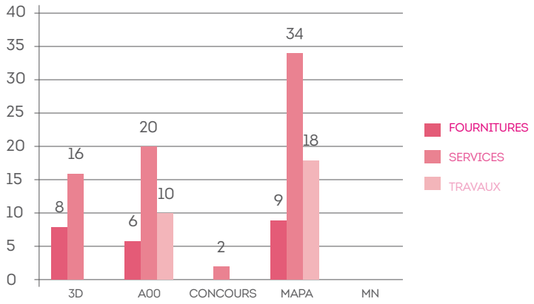

LE PÔLE JURIDIQUE

Le pôle juridique est articulé autour de deux fonctions : la fonction juridique et la fonction assurances.

→ *Fonction juridique :* Le pôle a poursuivi sa mission de règlement des conflits et de gestion des contentieux, et a développé le contrôle interne des actes et conventions, l'assistance et le conseil auprès des services. À ce titre, de juillet à décembre 2012, le pôle est intervenu dans plus de 50 dossiers différents auprès des directions opérationnelles :

CONSEILS JURIDIQUES 2012

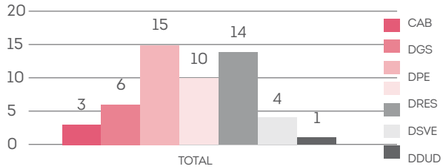

→ *Fonction assurances :* L'année 2012 a été marquée par la mise en place d'une procédure interne en matière d'assurances ainsi que par l'augmentation du nombre de sinistres à gérer du fait de l'accroissement des compétences, des effectifs, de la flotte automobile et du parc immobilier et mobilier.

ASSURANCES 2012

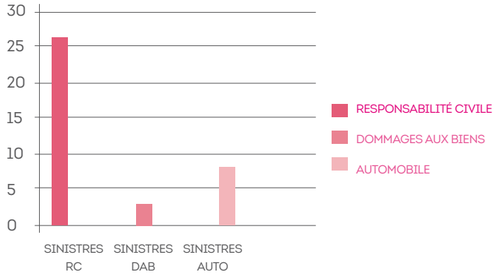

DIRECTRICE : **NATHALIE REGIS**

DIRECTION DE LA COMMUNICATION EST ENSEMBLE
Conception et réalisation - Comme Quoi
Crédits - Anthony Voisin, Contextes, Hugues-Marie Duclos, Virginie de Galzain, droits réservés.